

Bilan économique 2024

Insee Conjoncture Bretagne n° 54

Juin 2025



Les différentes analyses de ce bilan économique régional de l'année 2024 ont été rédigées par l'Insee ainsi que par les partenaires suivants : la Banque de France, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Direction régionale des douanes, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). L'Insee Bretagne les remercie vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.



Coordination

Insee - Direction régionale de Bretagne

Contributions

Banque de France

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Bretagne

Direction régionale des douanes de Bretagne

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) de Bretagne

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Bretagne

Directrice de la publication

Nathalie Caron

Rédactrice en chef

Marion Julien-Levantidis

Chef de projet

Jean-Marc Lardoux

Auteurs

Clément Bortoli (Insee)

Muriel Cazenave (Insee)

Linda Deschamps (Draaf)

Christelle Ferrari (Douanes)

Cyril Gicquiaux (Dreal)

Jean-Marc Lardoux (Insee)

Florence Le Bris (Insee)

Christelle Lechat (Banque de France)

Christelle Marcault (Insee)

Anne Mével (Insee)

Stéphane Moro (Dreets)

Florent Saint-Cast (Banque de France)

Maquette

Nathalie Noël

Bureau de presse

Julien Maison

Paul Obszynski

02 99 29 34 90

ISSN 2416-9110

© Insee 2025

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de mars à juin 2025. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

Sommaire

Synthèse régionale	6
Le ralentissement de l'économie bretonne se confirme en 2024	
Contexte national	8
En France, le pouvoir d'achat des ménages a accéléré en 2024 mais le PIB a ralenti	
Emploi salarié	10
En 2024, l'emploi ralentit en Bretagne	
Chômage et politiques de l'emploi	14
En 2024, légère baisse du taux de chômage mais nouvelle hausse du nombre de demandeurs d'emploi	
Démographie d'entreprises	16
En 2024, rebond des créations d'entreprises et ralentissement des défaillances	
Bilan annuel des entreprises	18
En 2024, une économie régionale au ralenti	
Commerce extérieur	20
Redressement du solde commercial en 2024 malgré une contraction des échanges	
Agriculture	22
Les prix des produits agricoles et les coûts de production sont un peu moins élevés en 2024	
Construction	24
Malgré des signes de reprise, une conjoncture encore dégradée dans la construction	
Tourisme	26
Repli de la fréquentation dans les campings, les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme	
Transports	28
Les immatriculations de véhicules diminuent, le trafic aérien augmente légèrement	
Transition énergétique	30
La Bretagne couvre près d'un tiers de sa consommation électrique et la production d'énergies renouvelables continue de progresser	
Définitions	32
Sources	37
Pour en savoir plus	38

Le ralentissement de l'économie bretonne se confirme en 2024

Dans un contexte économique et politique instable, l'économie bretonne connaît un nouveau ralentissement en 2024, après une année 2023 déjà marquée par un moindre dynamisme qu'en 2022. Le chiffre d'affaires augmente encore dans les services marchands, mais il se stabilise dans l'industrie et diminue légèrement dans la construction. L'activité mesurée par le nombre d'heures rémunérées progresse en 2024, mais moins qu'en 2023.

Malgré cette relative atonie, l'économie bretonne parvient à créer 4 200 emplois salariés en 2024, cette hausse de 0,3 % étant cependant bien en deçà de celle observée en 2023 (+1,3 %). Elle affiche également le plus faible taux de chômage des régions françaises, à égalité avec celui des Pays de la Loire, avec 5,9 % de la population active. Le solde commercial de la Bretagne avec l'étranger se redresse, malgré une contraction des échanges. Autre indicateur plutôt favorable : le nombre d'entreprises créées en Bretagne en 2024 est le plus élevé depuis le début du XXI^e siècle et cette augmentation concerne tous les types d'entreprises, tous les secteurs d'activité et s'observe dans les quatre départements de la région. De même, dans le prolongement des fortes hausses de prix en 2022 et 2023, les productions agricoles restent bien valorisées en 2024. Enfin, la Bretagne couvre près d'un tiers de sa consommation électrique et la production d'énergies renouvelables continue de progresser.

Toutefois, d'autres indicateurs économiques révèlent un manque de vigueur de l'économie régionale. En premier lieu, une hausse de 3,3 % du nombre de demandeurs d'emploi sans activité, du même ordre que celle observée au niveau national. Ensuite, une conjoncture encore dégradée dans la construction, même si les baisses de logements autorisés et mis en chantier sont de moindre ampleur qu'en 2023. S'y ajoute la poursuite de l'augmentation des défaillances d'entreprises, même si la hausse est moins prononcée que les deux années précédentes. Enfin, 2024 marque un repli de la fréquentation touristique après deux années records.

Une économie régionale au ralenti

Amorcé en 2023, le ralentissement de l'économie bretonne se confirme en 2024. Dans le secteur des services marchands, particulièrement dynamique en Bretagne sur les dernières années, le chiffre d'affaires augmente de 2,6 % en 2024 contre 4,5 % en 2023 et cette progression est essentiellement portée par une hausse des prix de vente. Le chiffre d'affaires dans l'industrie se stabilise (-0,1 % contre +5,2 % en 2023), la plupart des sous-secteurs enregistrant une légère croissance, à l'exception de la fabrication de matériels de transport impactée par une nette baisse de la demande. Le secteur de la construction présente un léger recul de son chiffre d'affaires (-0,8 %), alors que ce dernier était en croissance de 3,8 % en 2023. Toutefois, par rapport aux prévisions formulées par les entreprises auprès de la Banque de France, le secteur de la construction résiste mieux qu'envisagé, la baisse de chiffre d'affaires constatée dans le gros œuvre et le second œuvre étant en partie compensée par une hausse dans les travaux publics.

L'activité augmente faiblement en 2024

Mesurée par le nombre d'heures rémunérées par les employeurs à leurs salariés, l'activité en Bretagne était pour chaque mois de l'année 2023 supérieure à celle du même mois de l'année 2022 ► [figure 1](#). C'est encore le cas en 2024 par rapport à 2023, sauf pour les mois de juin et de novembre, mais avec des différentiels d'activité bien moindres, signe d'un net ralentissement du dynamisme de l'économie bretonne. Cette même évolution s'observe au niveau national. En 2024, les services marchands et non marchands sont, comme en 2023, les moteurs de l'économie bretonne ► [figure 2](#). À l'inverse, les secteurs de la construction et, à un degré moindre, de l'industrie présentent une évolution de leur

activité beaucoup plus fluctuante, mais sont globalement dans un mouvement baissier déjà observable à la fin du second semestre 2023.

L'emploi salarié progresse légèrement, bien moins qu'en 2023

En 2024, l'emploi salarié dans la région poursuit sa croissance mais à un rythme moins soutenu qu'en 2023 (+0,3 % après +1,3 %), alors qu'il se stabilise au niveau national. La Bretagne se positionne en 2024 au troisième rang des régions métropolitaines pour l'évolution de l'emploi salarié, derrière la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Fin 2024, la Bretagne compte 1 327 300 emplois salariés, soit 4 200 de plus en un an. Cette hausse est essentiellement portée par le tertiaire marchand hors intérim (+0,8 %), notamment dans l'hébergement-restauration et le commerce. L'emploi progresse également dans l'agriculture, dans le tertiaire non marchand, ainsi que dans l'industrie, du fait en particulier d'un rebond notable dans l'industrie agroalimentaire. Inversement, des emplois sont supprimés dans la construction (-1,1 %). Avec 42 100 emplois fin 2024, l'intérim est à son plus bas niveau depuis 2017, hors période de crise sanitaire.

Une baisse du taux de chômage, mais la hausse du nombre de demandeurs d'emploi se poursuit

En Bretagne, le taux de chômage s'établit à 5,9 % de la population active fin 2024, en baisse de 0,2 point sur un an comme en France. Il est inférieur de 1,4 point au taux national (7,3 %) et est le plus faible des régions françaises à égalité avec celui des Pays de la Loire.

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) augmente pour la deuxième année consécutive pour s'établir à plus de 120 000 personnes. Les inscrits à France Travail en catégorie A, B ou C (sans activité ou ayant exercé une activité réduite, et

tenus de rechercher un emploi) sont également plus nombreux, représentant près de 250 000 personnes fin 2024. Les hausses les plus fortes s'observent dans le département d'Ille-et-Vilaine et concernent particulièrement les jeunes de moins de 25 ans, surtout parmi les demandeurs d'emploi sans activité. Fin 2024, plus de 44 % des demandeurs d'emploi le sont depuis au moins un an. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue, tandis que celui des nouveaux contrats d'apprentissage se stabilise.

Un rebond des créations d'entreprises et un ralentissement des défaillances

En 2024, 41 700 entreprises ont été créées en Bretagne, dont plus d'une sur trois dans le secteur des services aux entreprises. Ce nombre total de créations est le plus élevé depuis le début du XXI^e siècle. Les créations sont en hausse de 7,9 % en un an, après une année 2023 en légère baisse. Elles augmentent pour tous les types d'entreprises et tous les secteurs d'activité sont concernés par cette dynamique. Cependant, les créations augmentent davantage dans l'industrie (+24,2 %) et dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration (+13,7 %).

Les défaillances d'entreprises sont en augmentation pour la troisième année consécutive, mais la hausse (+16,1 %) est moins prononcée que les années précédentes. Le secteur de la construction est le plus impacté, avec une hausse de 30,6 % des défaillances, suivi des secteurs du commerce, transport, hébergement et restauration et des services aux entreprises.

Une forte décreue des importations alors que les exportations marquent le pas

En 2024, le commerce extérieur de la Bretagne poursuit une trajectoire de rééquilibrage amorcée après le pic de déficit enregistré en

2022. Ce redressement repose principalement sur une forte décline des importations, tandis que les exportations marquent le pas. Les résultats sont contrastés selon les secteurs, les départements et les zones géographiques partenaires. Le premier poste excédentaire reste celui des produits des industries agroalimentaires. L'Union européenne – avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Belgique en tête – représente de très loin la première zone d'échanges hors de France pour la Bretagne.

Les prix des produits agricoles et les coûts de production sont un peu moins élevés en 2024

En 2024, les prix restent globalement élevés dans les filières d'élevage. Le lait et les jeunes bovins se vendent toujours à des prix records, alors que le porc, les volailles et les œufs sont encore fortement valorisés, toutefois moins qu'en 2023. Dans un contexte de forte offre mondiale et de demande plus faible, le prix des céréales est en repli, entraînant la baisse du coût de l'alimentation animale. Les cheptels bovins et porcins continuent de se réduire. Malgré cette baisse, la production de lait s'accroît grâce à l'amélioration de la productivité des vaches. Les abattages de porcins progressent également. Les difficultés demeurent pour le lait bio et les œufs bio de consommation, face à une baisse de la consommation liée à l'inflation. En 2024, la viande de volaille devient la viande la plus consommée en France, devant la viande porcine, alors que la viande bovine perd à nouveau du terrain.

Malgré des signes de reprise, une conjoncture encore dégradée dans la construction

En Bretagne, la conjoncture favorable sur le logement collectif amortit les baisses des autorisations de construction de logements et des mises en chantier. Ainsi, les autorisations de construction de logements neufs continuent de diminuer en 2024 (-3,3 %), mais le repli est nettement plus faible que l'année précédente. Leur nombre reste au-dessus des niveaux enregistrés lors des précédentes crises, notamment en 2009 suite à celle des

subprimes. De même, le nombre de mises en chantier de logements dans la région se replie bien moins fortement en 2024 (-6,0 %) qu'en 2023. Les surfaces de locaux non résidentiels autorisés à la construction sont en augmentation en 2024 en Bretagne. Les ventes de logements neufs repartent à la hausse dans la région, alors qu'elles poursuivent leur baisse au niveau national. Ce mouvement s'accompagne d'une diminution des prix au m² des logements neufs, mettant fin à des années de hausse ininterrompue.

Un repli de la fréquentation dans les campings, les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme

En 2024, la fréquentation dans les campings, hôtels et autres hébergements collectifs de tourisme diminue de 5,0 % en Bretagne, alors qu'elle avait atteint des sommets les deux années précédentes. La clientèle résidant en France a été moins présente cette année, tandis que la fréquentation de la clientèle en provenance de l'étranger s'est maintenue. La baisse du nombre de nuitées concerne tous les types d'hébergements collectifs de tourisme. Les hébergements proposés via des plateformes en ligne enregistrent pour leur part une hausse de leur fréquentation.

Les immatriculations de véhicules diminuent, le trafic aérien augmente légèrement

Après un rebond en 2023, les immatriculations de véhicules neufs sont en baisse en 2024, dans des proportions équivalentes en Bretagne et au niveau national (-2,7 %). Dans la région, elles sont inférieures de 21 % à leur niveau de 2019, avant la crise sanitaire. La croissance des ventes de véhicules à motorisation électrique marque un net ralentissement en 2024. Toutefois, représentant 19,4 % des immatriculations, leur part se situe à un niveau plus élevé qu'en France.

Avec 1,47 million de passagers, le trafic aérien augmente modérément en Bretagne en 2024 (+2,1 %). Il reste nettement inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire, contrairement à ce qui est observé au niveau national.

En 2024, le transport routier de marchandises est en croissance en Bretagne, avec une part du trafic au sein de la région de plus en plus élevée.

La Bretagne couvre près d'un tiers de sa consommation électrique et la production d'énergies renouvelables continue de progresser

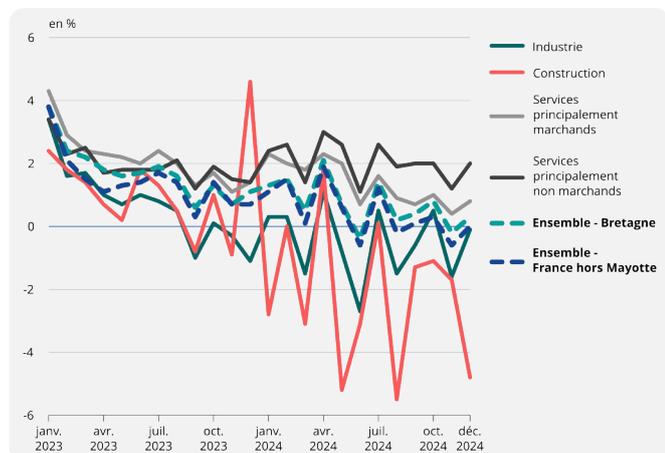
En 2024, la Bretagne produit 31 % de sa consommation électrique, contre moins de 15 % en 2015. L'augmentation notable de la couverture énergétique sur cette période résulte de la hausse de la production, alors que la consommation est stable. Les trois quarts de cette production électrique sont issus des énergies renouvelables (éolien, hydraulique, solaire et bioénergies). Dans la région, la production solaire continue d'augmenter, mais l'éolien est l'énergie renouvelable la plus productive grâce notamment au parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, totalement opérationnel depuis mai 2024. La consommation brute de gaz augmente ; elle est couverte à hauteur de 6 % par une production renouvelable en forte croissance. ●

Auteur : Jean-Marc Lardoux (Insee)

Avertissement

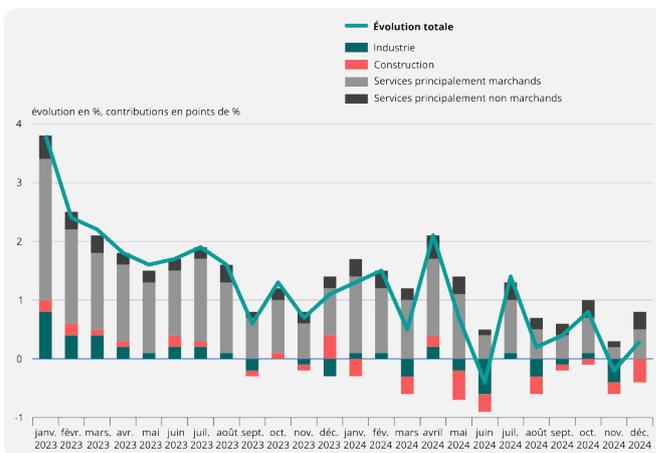
En décembre 2023 et janvier 2024, dans le secteur de la construction, la variation des heures rémunérées n'est pas représentative de la variation de l'activité qu'elle est censée illustrer. Les heures rémunérées dans la construction sont, dans quasiment toutes les régions, par rapport au même mois de l'année précédente, en forte augmentation en décembre 2023 et en forte baisse en janvier 2024. Ces évolutions viennent du fait que, dans la construction, les congés des salariés ne sont pas rémunérés directement par l'employeur mais par des caisses indépendantes et ne sont donc pas pris en compte. Or le positionnement des vacances scolaires a entraîné davantage de congés en janvier 2024 qu'en janvier 2023.

► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente – Bretagne



Note : Ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Champ : Secteur privé hors secteur agricole.
Source : DSN - traitement Insee.

► 2. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente – Bretagne



Note : Ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Champ : Secteur privé hors secteur agricole.
Source : DSN - traitement Insee.

En France, le pouvoir d'achat des ménages a accéléré en 2024 mais le PIB a ralenti

Pas de reprise franche en zone euro, les décalages conjoncturels persistent

En 2024, l'activité aux États-Unis est restée soutenue (+2,8 % après +2,9 % en 2023), tandis que la zone euro n'a pas connu de réelle reprise (+0,8 %, après +0,6 % en 2023). Pourtant, en 2024, le commerce mondial a bien rebondi et le pouvoir d'achat des ménages européens a fortement accéléré à la faveur de la désinflation. Mais les exportateurs du Vieux Continent ont continué de perdre des parts de marché, englués dans des coûts de l'énergie prohibitifs et face à une concurrence chinoise exacerbée, tandis que les ménages européens ont préféré épargner leur surcroît de revenu, étouffant les espoirs d'une reprise rapide par la consommation. Si l'économie espagnole a continué de tirer son épingle du jeu sur l'année (+3,2 % après +2,7 %), l'activité est restée à l'arrêt en Allemagne (-0,2 % après -0,1 %) et a ralenti en Italie (+0,5 % après +0,8 % en 2023). Depuis 2019, l'activité a progressé de 6,8 % en Espagne et de 4,2 % en France, portée dans les deux cas par le commerce extérieur

et, sur le plan intérieur, par la consommation des ménages et des administrations publiques. Elle a progressé de 5,4 % en Italie, uniquement du fait de l'investissement des ménages en construction qui a été soutenu par d'importantes subventions de l'État, au prix d'un déficit public élevé. En Allemagne enfin, l'activité n'a pas progressé en cinq ans (+0,2 %), pénalisée notamment par le commerce extérieur ► figure 1.

En France, le PIB et l'emploi ont ralenti en 2024

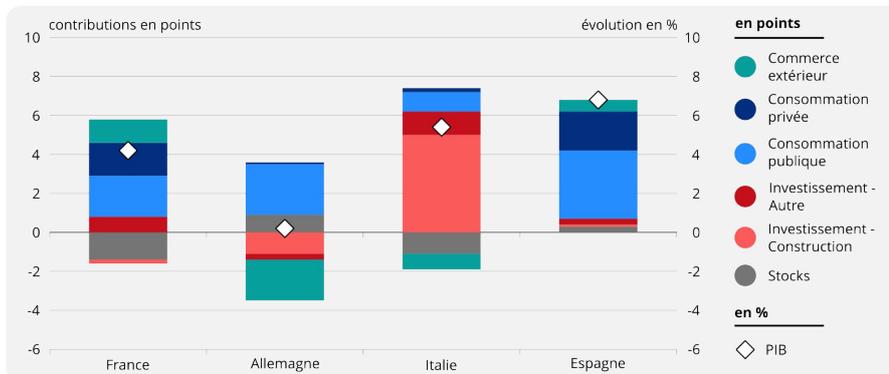
En France, en 2024, l'activité a ralenti : le PIB (en volume) a progressé de 1,2 % en données brutes (+1,1 % en données corrigées des jours ouvrables), après une croissance de +1,4 % en 2023 (+1,6 % en données corrigées des jours ouvrables). La production de services marchands augmente de 2,1 % en 2024 (après +2,7 % en 2023). L'année 2024 a été marquée par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, qui ont dynamisé la production de services récréatifs, notamment via la vente des billets aux

spectateurs. La production de services d'information-communication est également soutenue par cet événement, via la diffusion des signaux internationaux de radio et de télévision, mais continue néanmoins à ralentir (+3,4 % après +5,9 %). La production en services d'hébergement-restauration ralentit également, tout comme la production de services de transport : si ces secteurs ont pu ponctuellement bénéficier de la tenue des Jeux durant la fin de l'été, la saison touristique estivale a globalement été terne. Par ailleurs, la production en énergie augmente de nouveau, sous l'effet de la hausse de la production d'électricité des centrales nucléaires.

À l'inverse, la production agricole se replie (-2,4 %), sous l'effet d'une chute des productions céréalières et viticoles en raison de conditions climatiques défavorables. La valeur ajoutée de la branche agricole se replie de façon nettement plus marquée (-14,8 % en volume), les consommations intermédiaires de la branche étant par nature moins volatiles que sa production. Les mauvaises récoltes ont ainsi ôté 0,2 point de croissance en 2024. La production manufacturière a également baissé (-0,9 %), pénalisée par la production d'automobiles, en forte baisse en 2024, en raison notamment de problèmes d'approvisionnement et de la transition vers l'électrique de plusieurs chaînes de production. Enfin, la production se replie également dans le secteur de la construction (-1,8 %).

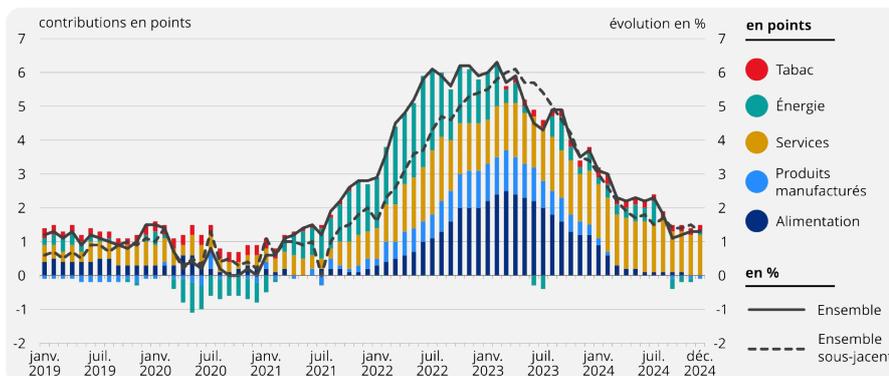
En 2024, l'emploi salarié a nettement ralenti, se stabilisant sur un an en fin d'année (soit 6 000 créations nettes d'emplois entre fin 2023 et fin 2024) après une hausse de 0,6 % un an plus tôt (soit 159 000 créations nettes d'emplois entre fin 2022 et fin 2023). Le taux de chômage au sens du BIT s'est établi en fin d'année à 7,3 % de la population active, en légère baisse sur un an (il s'établissait à 7,5 % fin 2023). Il se situe légèrement au-dessus de son point bas de 7,1 %, atteint aux 4^e trimestre 2022 et 1^{er} trimestre 2023, et demeure nettement inférieur à son pic de mi-2015 (10,5 %).

► 1. Contributions à la croissance du PIB depuis 2019 dans les principales économies de la zone euro



Lecture : En Allemagne, l'activité a progressé de +0,2 % entre 2019 et 2024. Le commerce extérieur a contribué à cette croissance à hauteur de -2,1 points.
Source : Eurostat.

► 2. Inflation en France et contributions par poste



Lecture : En décembre 2024, l'inflation d'ensemble s'établit à 1,3 % sur un an. Les services contribuent pour +1,2 point à l'inflation d'ensemble.
Source : Insee.

L'inflation reflue, le pouvoir d'achat accélère soutenu par les prestations sociales

Le glissement annuel des prix à la consommation en France, après être resté sur un plateau autour de +6 % en 2022 pendant près d'un an, a nettement reflué en 2023 et début 2024. Il s'est stabilisé au printemps 2024, oscillant entre +2,2 % et +2,3 % entre mars et juillet, avant de repartir à la baisse durant l'été, du fait du reflux de l'inflation énergétique et des services, notamment dans les télécommunications ► figure 2. En fin d'année, l'inflation s'établissait à +1,3 % sur un an. En moyenne annuelle en 2024, elle est tombée à +2,0 %, après +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022.

En ce qui concerne les rémunérations, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les

branches marchandes non agricoles et le salaire mensuel de base (SMB, qui correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée notamment par les versements de prime et les heures supplémentaires) ont nettement décéléré en 2024, avec la prise en compte du reflux de l'inflation dans les négociations salariales : +2,9 % pour le SMB (après +4,3 % en 2023) et +2,6 % pour le SMPT (après +4,1 %). Ce ralentissement est toutefois moins marqué que celui des prix, si bien que les salariés ont regagné du pouvoir d'achat après deux années de baisse. Le SMB réel a ainsi progressé de 0,9 % en 2024, le SMPT réel de 0,6 %.

En 2024, le revenu disponible brut (RDB) de l'ensemble des ménages progresse de +4,8 % en euros courants et le pouvoir d'achat du revenu disponible accélère : +2,6 %, après +0,8 % en 2023 ▶ **figure 3**. Les prestations sociales en espèces sont le premier facteur de hausse, en contribuant pour 2,2 points à la hausse du revenu. Ce dynamisme repose largement sur les prestations retraite, qui augmentent de nouveau fortement. Les revenus d'activité nets contribuent pour 1,7 point à la hausse du revenu. Les revenus du patrimoine (corrigés de l'effet des SIFIM¹) contribuent pour 1,2 point à la hausse du pouvoir d'achat, malgré un ralentissement. Enfin, les montants d'impôts collectés sur le revenu et le patrimoine augmentent de 2,7 %, après +2,2 % en 2023.

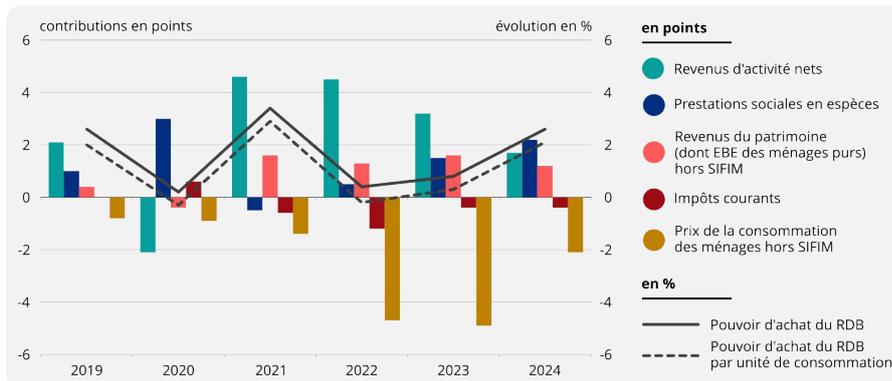
La consommation accélère mais le taux d'épargne continue d'augmenter

La consommation des ménages accélère en 2024 (+1,0 % en volume après +0,6 % en 2023), mais progresse moins rapidement que leur pouvoir d'achat, si bien que le taux d'épargne des ménages augmente à 18,2 %, après 17,0 %, et reste à un niveau nettement plus élevé que sa moyenne entre 2009 et 2019.

La consommation en biens se replie de nouveau, mais moins fortement qu'en 2023 (-0,2 %, après -1,7 %). Après deux années de net recul du fait de l'inflation, la consommation en produits alimentaires (hors tabac) tend à se stabiliser (-0,3 %, après -3,0 % en 2022 et 2023). Également très marquée par l'inflation, la consommation en biens énergétiques rebondit modérément en 2024, principalement du fait de la consommation en produits raffinés, dont les prix reculent légèrement en 2024. À l'inverse, la consommation de biens fabriqués marque le pas, pénalisée par un léger recul des achats de voitures après une forte hausse en 2023.

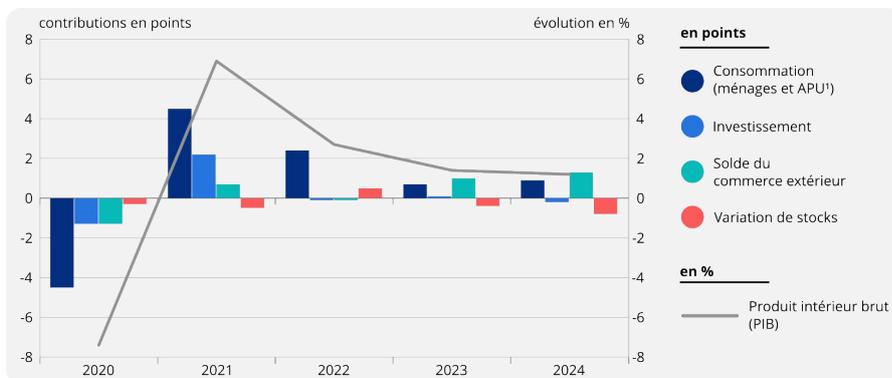
La consommation en services augmente de 2,2 % en 2024, soit un rythme proche de celui de l'année précédente (+2,6 %). Elle est dynamisée par les dépenses en services de loisir, avec notamment les achats de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. À l'inverse, les dépenses en services de transport et en hébergement-restauration ralentissent. Enfin, les dépenses des touristes étrangers en France ont été plus dynamiques que celles des Français à l'étranger, probablement portées par la tenue des Jeux.

► 3. Contributions à l'évolution du revenu disponible brut (RDB) des ménages hors effet des SIFIM et évolution annuelle du pouvoir d'achat du RDB des ménages



Lecture : En 2024, les revenus du patrimoine (hors effet SIFIM) contribuent pour +1,2 point à l'évolution du revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM.
Source : Insee, comptes nationaux.

► 4. Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution



1 : Administrations publiques.

Lecture : En 2024, la croissance du PIB est de 1,2 %. La consommation des ménages et des APU contribue pour 0,9 point à cette croissance.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

L'investissement se replie

En 2024, l'investissement diminue de 1,1 % en volume, après +0,4 % en 2023. L'investissement des ménages est en net recul pour la troisième année consécutive (-5,4 %), entraîné par la baisse de l'investissement en construction et par celle des achats de biens immobiliers. L'investissement des entreprises non financières se contracte (-2,2 %), contraint notamment par le renchérissement du coût du crédit. L'investissement des entreprises non financières en biens d'équipement chute (-10,4 %), tout comme l'investissement en construction (-5,8 %). L'investissement en services marchands ralentit (+2,4 %). En revanche, l'investissement public est de nouveau en hausse, progressant de 4,8 % en 2024, après +5,5 % en 2023. Il est porté par l'investissement des collectivités locales, en particulier des communes.

Au total, l'investissement en construction est en baisse de 1,5 % sur l'année. L'investissement en biens se replie de 2,9 %, pénalisé par la chute de l'investissement en biens d'équipement. En revanche, l'investissement en services d'information-communication augmente de +4,2 % après +6,0 % en 2023, notamment en services informatiques.

Le commerce extérieur soutient la croissance

En 2024, les exportations en volume restent dynamiques (+2,5 % comme en 2023), tandis que les importations se replient franchement (-1,2 %, après -0,3 % en 2023). De ce fait, les échanges extérieurs contribuent fortement à la croissance de l'activité en 2024, à hauteur de +1,3 point de PIB ▶ **figure 4**. Cette amélioration provient à la fois de l'énergie, des biens et des services. Les importations énergétiques reculent, principalement en gaz et en pétrole brut. Les importations de biens fabriqués se replient (-2,3 %). Les exportations de biens fabriqués fléchissent de 0,1 %. Du côté des services, les exportations accélèrent nettement (+4,1 %, après +0,1 % en 2023), tandis que les importations marquent le pas (+0,4 % après +8,8 %).

Auteur :
Clément Bortoli (Insee)

1 - Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) correspondent à la marge de taux d'intérêt sur les dépôts et sur les prêts des clients bancaires. L'imputation de SIFIM affecte le revenu disponible brut des ménages, ainsi que leur prix à la consommation, mais l'effet global est négligeable sur le pouvoir d'achat.

En 2024, l'emploi ralentit en Bretagne

En 2024, l'emploi salarié poursuit sa croissance en Bretagne, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2023. Fin 2024, la région compte 1 327 300 emplois salariés, soit 4 200 de plus en un an. Cette hausse est essentiellement portée par le tertiaire marchand hors intérim, notamment dans l'hébergement-restauration et le commerce. L'emploi progresse également dans l'agriculture, dans le tertiaire non marchand, ainsi que dans l'industrie, du fait en particulier d'un rebond notable dans l'industrie agroalimentaire. À l'inverse, des emplois sont supprimés dans la construction. Avec 42 100 emplois fin 2024, l'intérim est à son plus bas niveau depuis 2017, hors période de crise sanitaire.

L'emploi salarié progresse de 0,3 % en Bretagne, tandis qu'il se stabilise en France

Fin décembre 2024, la Bretagne compte 1 327 300 **emplois salariés**, soit 4 200 de plus que fin 2023. La hausse de l'**emploi** est plus faible en 2024 qu'en 2023 (+0,3 %, après +1,3 % soit 17 200 emplois supplémentaires), mais elle reste plus soutenue qu'en France hors Mayotte (+0,0 %) ► **figure 1**. En 2024, la Bretagne se positionne au troisième rang des régions métropolitaines pour l'évolution de l'emploi salarié, derrière la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **figure 2**.

À l'échelle départementale, la hausse de l'emploi en 2024 est plus prononcée dans le Finistère (+0,6 % soit +1 900 emplois) et dans le Morbihan (+0,4 % soit +1 000 emplois) ► **figure 3**. En revanche, en Ille-et-Vilaine (+0,2 % soit +800 emplois) et dans les Côtes-d'Armor (+0,2 % soit +500 emplois), la croissance de l'emploi est moins dynamique et se situe légèrement en dessous du taux régional.

Avec 1 034 200 emplois fin décembre 2024, le secteur tertiaire représente plus des trois quarts de l'emploi salarié en Bretagne. Le tertiaire marchand hors intérim contribue le plus à l'augmentation annuelle de l'emploi régional (+0,8 % soit +4 500 emplois sur un an), devant le tertiaire non marchand¹ (+0,3 % soit +1 300 emplois) ► **figure 4**. Dans l'industrie, l'emploi salarié augmente légèrement en 2024 (+0,2 % soit +400 emplois), pour atteindre 183 700 emplois en fin d'année. À l'inverse, dans la construction, les effectifs baissent de nouveau en 2024 (-1,1 % soit -900 emplois), après un léger repli en 2023 (-0,3 % soit -300 emplois). Le secteur regroupe 81 100 emplois, soit 6,1 % de l'emploi salarié de la région. Fin décembre

2024, l'agriculture emploie 28 300 salariés, un effectif en augmentation de 3,5 % sur un an.

L'emploi dans le tertiaire marchand est notamment porté par l'hébergement-restauration et le commerce

Le tertiaire marchand, composé du commerce et des services marchands, regroupe en Bretagne 589 500 salariés fin 2024 ► **figure 5**. Il représente 44,4 % de l'ensemble des salariés bretons, une part moins élevée que celle observée en France (49,3 %). Entre fin 2023 et fin 2024, l'emploi dans le tertiaire marchand augmente de 0,4 % dans la région, tandis qu'il est quasi stable (-0,1 %) au niveau national. En 2024, 2 400 emplois nets sont créés dans ce secteur en Bretagne, soit une augmentation plus faible qu'en 2023 (+6 600 emplois). Le Finistère (+0,9 %) et le Morbihan (+0,7 %) contribuent le plus à la progression de l'emploi dans le tertiaire marchand. L'Ille-et-Vilaine (+0,2 %) et les Côtes-d'Armor (-0,3 %) se situent en dessous de la moyenne régionale, en lien avec la forte baisse de l'**intérim** dans chacun de ces deux départements (respectivement -7,3 % et -10,4 %) ► **encadré**.

Par sous-secteur, l'**hébergement-restauration** affiche la plus forte progression d'emplois créés en Bretagne (+1 600 emplois). En 2024, les effectifs augmentent de 3,0 % dans la région (+1,8 % en France). L'emploi progresse notamment en Ille-et-Vilaine (+3,6 % soit 700 emplois supplémentaires) et dans le Morbihan (+3,2 % soit 400 emplois supplémentaires).

Le **commerce** regroupe 28,4 % des effectifs salariés du tertiaire marchand en Bretagne et gagne 1 200 emplois en 2024. La hausse de l'emploi dans la région (+0,7 %) contraste avec l'évolution à la baisse observée au niveau national (-0,2 %). Le Finistère concentre à lui seul la

moitié des emplois créés (+600). La progression est plus limitée dans les trois autres départements bretons.

Dans les **services aux ménages**, l'emploi augmente de 1,7 % entre fin 2023 et fin 2024 en Bretagne, plus qu'en France (+0,5 %). Les 1 000 emplois créés se situent surtout dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine (+400 emplois dans chacun des départements).

Les **services aux entreprises hors intérim** totalisent 118 400 emplois fin 2024 en Bretagne et représentent un emploi sur cinq du tertiaire marchand. En 2024, l'emploi dans ce sous-secteur augmente de 0,7 % (+800 emplois) dans la région. La hausse est plus modérée en France (+0,4 %). Le Morbihan affiche la plus forte progression (+1,7 %), tandis que dans les Côtes-d'Armor, les effectifs se replient d'autant.

Dans les **services financiers**, l'emploi progresse de 1,7 % en Bretagne en 2024 (+0,7 % en France). Sur les 600 emplois créés, les deux tiers se situent en Ille-et-Vilaine.

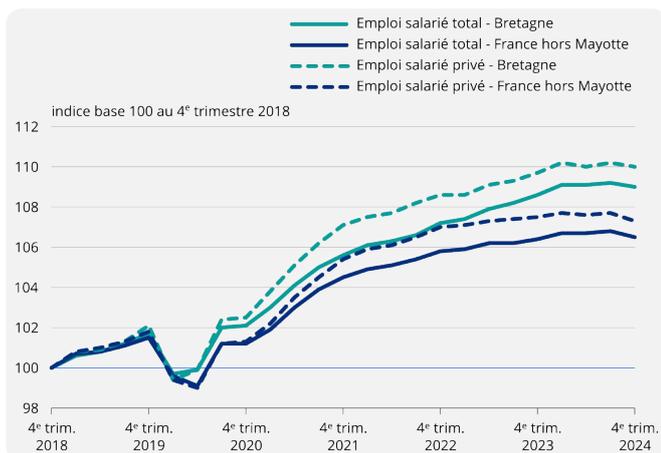
Dans le sous-secteur des **transports**, les effectifs sont quasi stables en 2024 (-100), tandis qu'au niveau national, ils augmentent de 0,7 %. Le nombre d'emplois diminue dans le Finistère et en Ille-et-Vilaine, alors qu'il est en hausse dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan.

En 2024, l'**information et communication** perd des emplois dans la région (-0,8 %), comme en France (-1,6 %). Les effectifs restent stables dans les Côtes-d'Armor et diminuent dans les trois autres départements bretons.

Dans les **services immobiliers**, l'emploi se replie fortement en Bretagne (-4,2 % soit 400 emplois supprimés), plus qu'en France (-3,5 %). Tous les départements bretons sont concernés par ce recul, de -2,7 % dans le Morbihan à -7,1 % dans les Côtes-d'Armor.

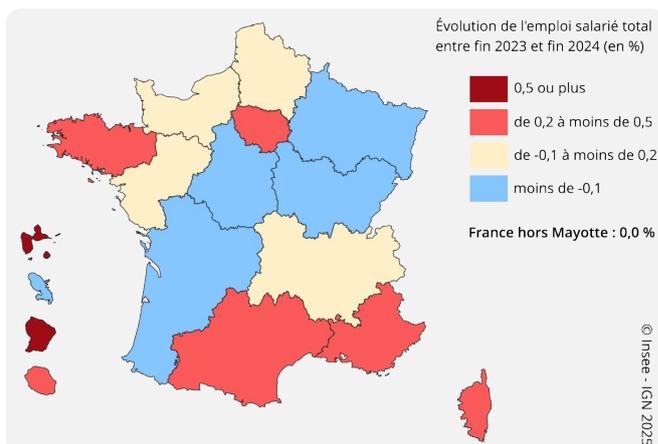
1 - Ce secteur comprend l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

► 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Champ : Emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Évolution régionale de l'emploi salarié total



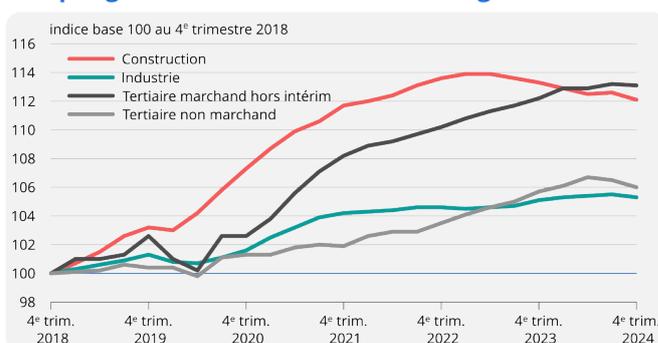
Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre. La variable est discrétisée par l'arrondi à la première décimale, ainsi l'intervalle « de -0,1 à moins de 0,2 » contient les valeurs (arrondies) -0,1 %, 0,0 % et 0,1 %. L'évolution au niveau national est de 0,0 % entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024.
Champ : Emploi salarié total ; France hors Mayotte.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 3. Emploi salarié total en fin d'année par département et par grand secteur d'activité

Territoire	Emploi au 31/12/2024 (en milliers)	Évolution entre 2023 et 2024 (en %)						
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	Total
Côtes-d'Armor	209,8	0,3	0,2	-0,9	-0,3	-10,4	1,1	0,2
Finistère	350,5	4,1	1,0	0,7	0,9	2,8	-0,3	0,6
Ille-et-Vilaine	489,3	6,0	0,0	-2,0	0,2	-7,3	0,3	0,2
Morbihan	277,8	3,8	-0,3	-1,5	0,7	-2,5	0,5	0,4
Bretagne	1 327,3	3,5	0,2	-1,1	0,4	-4,8	0,3	0,3

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Champ : Emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité - Bretagne



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Champ : Emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 5. Emploi salarié total par secteur d'activité

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2024 (en milliers) Bretagne	Évolution 2023-2024 (en %)		Évolution annuelle moyenne 2018-2023 ¹ (en %)	
		Bretagne	France hors Mayotte	Bretagne	France hors Mayotte
Agriculture	28,3	3,5	0,1	1,9	1,8
Industrie	183,7	0,2	0,3	1,0	0,6
Industrie agroalimentaire	75,5	0,8	1,4	0,6	1,5
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	14,7	2,9	1,8	2,0	1,3
Biens d'équipement	20,8	0,9	0,3	1,7	0,6
Matériels de transport	11,5	-0,3	0,7	0,4	-0,2
Autres branches industrielles	61,2	-1,2	-0,7	1,1	0,3
Construction	81,1	-1,1	-1,8	2,5	2,1
Tertiaire marchand	589,5	0,4	-0,1	2,2	1,7
Commerce	167,4	0,7	-0,2	1,7	1,3
Transports	62,4	-0,1	0,7	0,7	0,7
Hébergement - restauration	56,7	3,0	1,8	3,0	2,7
Information - communication	35,6	-0,8	-1,6	4,2	3,2
Services financiers	38,5	1,7	0,7	2,3	1,3
Services immobiliers	9,7	-4,2	-3,5	3,8	1,5
Services aux entreprises hors intérim	118,4	0,7	0,4	3,8	2,6
Intérim	42,1	-4,8	-6,0	0,5	-0,5
Services aux ménages	58,7	1,7	0,5	1,2	1,1
Tertiaire non marchand	444,7	0,3	0,5	1,1	0,7
Total	1 327,3	0,3	0,0	1,7	1,3

¹ : Évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.
Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Champ : Emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Emploi salarié

Une croissance ralentie de l'emploi dans le tertiaire non marchand

Fin 2024, le tertiaire non marchand regroupe 444 700 emplois salariés en Bretagne. Il représente le tiers de l'ensemble des salariés bretons. En 2024, l'emploi dans ce secteur augmente légèrement dans la région (+0,3 %, soit 1 300 créations nettes d'emplois), un peu moins qu'en France (+0,5 %). La croissance des effectifs s'est fortement ralentie par rapport à 2023 (+1,4 %).

L'emploi dans le tertiaire non marchand progresse dans tous les départements bretons sauf dans le Finistère (-0,3 %), où les effectifs reculent notamment dans l'administration publique. Le taux de croissance de l'emploi en Ille-et-Vilaine est égal au taux régional (+0,3 %). La hausse de l'emploi est un peu plus marquée dans le Morbihan (+0,5 %) et davantage soutenue dans les Côtes-d'Armor (+1,1 %), en particulier dans l'action sociale.

Un rebond de l'industrie agroalimentaire bretonne

En Bretagne, l'emploi dans l'industrie progresse légèrement en 2024 (+0,2 %, soit 400 emplois supplémentaires). Au niveau national, l'augmentation est un peu plus élevée (+0,3 %).

L'emploi industriel est en forte hausse dans le Finistère (+1,0 %). Dans les Côtes-d'Armor, il croît au même rythme que dans la région (+0,2 %), tandis qu'il est stable en Ille-et-Vilaine. En revanche, dans le Morbihan, l'emploi ralentit dans ce secteur (-0,2 %).

L'**agroalimentaire** représente en Bretagne un peu plus de 40 % des emplois industriels, soit 75 500 emplois fin 2024, un chiffre en progression de 0,8 % après -0,5 % en 2023. Le Morbihan affiche un taux de croissance de l'emploi agroalimentaire identique à celui observé dans la région (+0,8 %) et les Côtes-d'Armor se situent juste en dessous (+0,7 %). La hausse est plus élevée en Ille-et-Vilaine (+1,6 %), tandis que l'emploi est

quasi stable dans le Finistère (+0,1 %). En France, l'emploi agroalimentaire poursuit sa progression en 2024 (+1,4 %, après +0,8 % en 2023).

Dans la **fabrication de biens d'équipement**, l'emploi est en hausse de 0,9 % en 2024 en Bretagne (+0,3 % en France). Les créations d'emplois se situent essentiellement dans le Finistère et en Ille-et-Vilaine, avec notamment l'augmentation des recrutements chez Thalès implanté à Brest et Safran Electronics & Defense sur Fougères.

Le sous-secteur de **l'énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage** est également créateur d'emplois en 2024. La croissance des effectifs en Bretagne (+2,9 %) est plus élevée qu'en France (+1,8 %).

Dans la **fabrication de matériels de transport**, l'emploi diminue légèrement en Bretagne en 2024 (-0,3 %), tandis qu'il augmente au niveau national (+0,7 %). Marqués notamment par une baisse d'activité à l'usine Stellantis du site Rennes-La Janais, les effectifs en Ille-et-Vilaine reculent fortement (-5,6 %). À l'inverse, dans le Morbihan, l'emploi progresse (+3,4 %), porté en particulier par le dynamisme de l'entreprise Naval Group à Lorient.

Dans les **autres branches industrielles**, le repli de l'emploi observé en Bretagne en 2023 (-0,2 %) s'amplifie en 2024 (-1,2 %). La région perd près de 800 emplois, essentiellement en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan. En France, la baisse de l'emploi dans ce sous-secteur de l'industrie est moins prononcée (-0,7 %).

Des emplois supprimés dans la construction

Entre fin 2023 et fin 2024, l'emploi dans la construction diminue en Bretagne (-1,1 %, soit -900 emplois). Au niveau national, le recul est plus fort sur un an (-1,8 %). Dans la région comme en France, la tendance s'est inversée par rapport à la période dynamique observée entre 2018 et 2023,

durant laquelle la croissance annuelle moyenne était supérieure à 2 %.

Les effectifs baissent en majorité en Ille-et-Vilaine (-2,0 % soit -600 emplois). Dans le Morbihan, l'emploi dans la construction se contracte également, avec 300 emplois supprimés (-1,5 %). Le recul est plus faible dans les Côtes-d'Armor avec 100 emplois de moins (-0,9 %). Seul le Finistère résiste et présente une évolution annuelle positive de l'emploi (+0,7 %) correspondant à 100 emplois créés.

L'agriculture crée des emplois en 2024

En 2024, l'emploi salarié dans l'agriculture augmente en Bretagne (+3,5 %), tandis qu'il est quasi stable en France (+0,1 %). La croissance annuelle régionale est bien supérieure à celle observée en moyenne sur la période 2018-2023 (+1,9 %).

Fin décembre 2024, le secteur agricole compte 1 000 emplois de plus que fin 2023. Ces créations d'emplois se répartissent à parts égales entre l'Ille-et-Vilaine et le Finistère (+400 emplois chacun), et à hauteur de 200 dans le Morbihan. Dans les Côtes-d'Armor, les effectifs sont stables. ●

Auteurs :

Christelle Marcault (Insee), Stéphane Moro (Dreets)

Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en **chômage partiel** et en arrêt maladie).

Les données ont été mises à jour en mars 2025.

Encadré - L'intérim en Bretagne : une forte baisse en 2024 qui concerne tous les secteurs sauf l'agroalimentaire

L'évolution de l'intérim est sensible aux variations de l'activité économique. Ainsi, même s'il ne représente que 3,2 % de l'emploi salarié total en Bretagne à la fin de l'année 2024, il constitue un indicateur avancé de l'emploi. Lors d'opérations de réduction d'effectifs salariés, les postes des intérimaires sont en général les premiers supprimés. Inversement, dans un contexte de reprise de l'activité, les entreprises recourent souvent à l'intérim avant des phases éventuelles de recrutement.

Après le pic historique atteint fin 2022, l'emploi intérimaire poursuit son repli en 2024 ► **figure 6**. Ainsi, en fin d'année, on dénombre 42 100 emplois intérimaires, soit 2 100 de moins qu'un an auparavant (-4,8 %, après -5,9 % en 2023). Hors crise sanitaire, c'est le plus bas niveau depuis le 2^e trimestre 2017. Le recul est encore un peu plus marqué au niveau national (-6,0 %). Mesuré en équivalent temps plein (ETP) et en moyenne sur l'année 2024, le volume de l'activité intérimaire régresse de 5,6 %. Cette évolution en moyenne annuelle reflète un ralentissement de l'activité au cours de l'ensemble de l'année 2024.

La chute de l'intérim en 2024 influe sur l'évolution globale du nombre d'emplois salariés dans la région. Ainsi, alors que le nombre d'emplois hors intérim augmente de 0,5 % en un an, il n'est en hausse que de 0,3 % en incluant l'intérim ► **figure 7**.

L'emploi intérimaire est en baisse sensible dans l'**industrie** (-3,0 %). De ce fait, alors que l'emploi industriel direct est en faible hausse de 0,2 %, l'emploi industriel total, incluant l'intérim, est quasi stable (-0,1 %). Au sein des grands sous-secteurs industriels, l'industrie agroalimentaire, qui emploie trois intérimaires sur dix en Bretagne, échappe à la tendance générale avec une hausse de 2,4 % de l'emploi intérimaire. La progression de l'emploi direct (+0,8 %) dans ce sous-secteur est ainsi renforcée et atteint 1,1 % pour l'emploi total. Le nombre d'intérimaires diminue très fortement dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques (-19,0 %). Ainsi, la hausse de 0,9 % des emplois directs de ce sous-secteur devient une baisse une fois l'intérim ajouté (-0,3 %). De même, l'emploi intérimaire chute fortement dans la fabrication de matériels de transport (-21,3 %), ce qui renforce la baisse

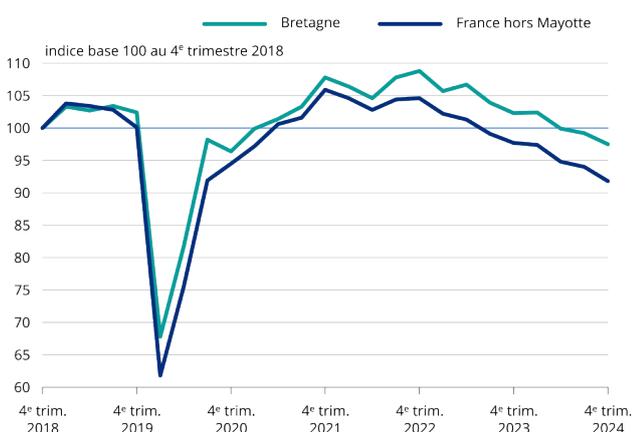
de l'emploi direct (-0,3 % et -2,3 % en incluant l'intérim). C'est également le cas dans la fabrication d'autres produits industriels, qui comprend notamment l'industrie du caoutchouc et du plastique ou la métallurgie, avec une baisse de 8,7 % de l'emploi intérimaire. Le recul de 1,2 % de l'emploi direct s'en trouve accentué et atteint 1,8 % pour l'emploi total.

Le nombre d'intérimaires recule de 3,6 % dans la **construction**. Le tassement de l'emploi direct (-1,1 %) en est renforcé (-1,3 % avec l'intérim).

Dans le secteur **tertiaire marchand**, le recours à l'intérim est plus limité. Néanmoins, le recul sensible de l'emploi intérimaire en 2024 (-5,4 %) affecte l'évolution de l'emploi salarié de l'ensemble de ce secteur : +0,8 % sans l'intérim, +0,7 % avec. Les trois plus gros sous-secteurs utilisateurs sont touchés par cette baisse de l'intérim. La chute la plus soutenue concerne le transport et entreposage (-6,8 %) : alors que l'emploi direct y est quasiment stable (-0,1 %), l'emploi total dans ce sous-secteur recule de 0,5 % en comptabilisant l'intérim. Dans les services aux entreprises, la baisse de l'intérim (-3,4 %) a un effet plus limité sur l'emploi, qui passe de +0,7 % sans l'intérim à +0,6 % avec. Dans le commerce, le repli de l'intérim est plus modéré (-1,8 %) et a peu d'effet sur l'emploi, qui présente une hausse de 0,7 % avec ou sans intérim.

L'évolution de l'emploi intérimaire dans les départements bretons est contrastée. Il est en très forte régression dans les Côtes-d'Armor (-10,4 %) et en Ille-et-Vilaine (-7,3 %). Dans le Morbihan, la baisse est moins marquée qu'au niveau régional (-2,5 %). Le Finistère échappe à la tendance générale, l'emploi intérimaire y progresse de 2,8 %. Ces évolutions différenciées s'expliquent en partie par celles de l'emploi intérimaire dans l'industrie. Le recul y est très marqué dans les Côtes-d'Armor (-11,0 %) et en Ille-et-Vilaine (-5,2 %). Il est nettement plus modéré dans le Morbihan (-1,9 %). À l'inverse, l'emploi intérimaire dans l'industrie augmente dans le Finistère (+6,9 %), sous l'effet d'une forte hausse dans l'agroalimentaire (+15,8 %). Par ailleurs, en Ille-et-Vilaine, l'emploi intérimaire recule de 10,8 % dans la construction.

► 6. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

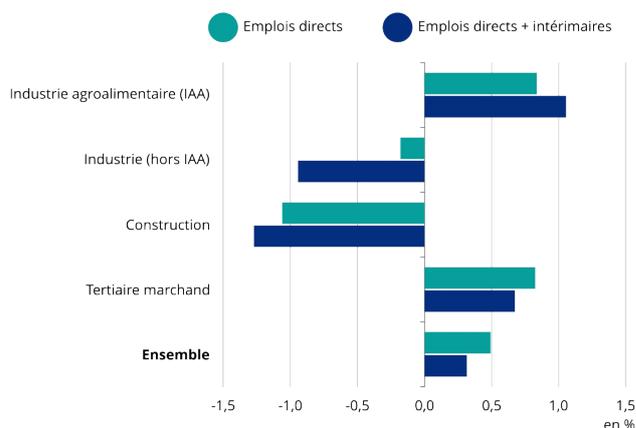


Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi intérimaire.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 7. Évolution de l'emploi salarié total et dans les principaux secteurs ayant recours à l'intérim en Bretagne entre fin 2023 et fin 2024



Note : Les intérimaires sont affectés au secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **Champ :** Emploi salarié en fin de trimestre, hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Sources : Insee, estimations d'emploi au 4^e trimestre 2024 ; Drets Bretagne.

En 2024, légère baisse du taux de chômage mais nouvelle hausse du nombre de demandeurs d'emploi

En Bretagne, le taux de chômage s'établit à 5,9 % de la population active fin 2024, en baisse de 0,2 point sur un an comme en France. Il est inférieur de 1,4 point au taux national (7,3 %) et est le plus faible des régions françaises à égalité avec celui des Pays de la Loire.

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) augmente pour la deuxième année consécutive pour s'établir à plus de 120 000 personnes. Les inscrits à France Travail en catégorie A, B ou C (sans activité ou ayant exercé une activité réduite, et tenus de rechercher un emploi) sont également plus nombreux, représentant près de 250 000 personnes fin 2024. Les hausses sont davantage marquées en Ille-et-Vilaine et concernent particulièrement les jeunes de moins de 25 ans, surtout parmi les demandeurs d'emploi sans activité. Fin 2024, 44 % des demandeurs d'emploi le sont depuis au moins un an.

Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue en 2024, tandis que celui des nouveaux contrats d'apprentissage se stabilise.

Le taux de chômage baisse légèrement en 2024

En Bretagne, le **taux de chômage** au sens du Bureau international du travail (BIT) s'établit à 5,9 % de la **population active** au 4^e trimestre 2024 ► **figure 1**. Il est en diminution sur un an et sa baisse est identique à celle observée en France hors Mayotte (-0,2 point). Fin 2024, le taux de chômage en Bretagne est le plus faible des régions françaises, à égalité avec celui des Pays de la Loire. Il est inférieur de 1,4 point au taux national (7,3 %).

Sur un an, le taux de chômage est stable en Ille-et-Vilaine et s'établit à 5,8 % au 4^e trimestre 2024. Il diminue de 0,3 point dans les trois autres départements bretons et se situe ainsi à 5,7 % dans le Morbihan et à 6,1 % dans les Côtes-d'Armor et le Finistère ► **figure 2**.

Dans les vingt zones d'emploi bretonnes, le taux de chômage est inférieur ou égal à celui observé au niveau national. Au 4^e trimestre 2024, il est inférieur à 5,0 % dans deux zones d'emploi : celles de Vitré (3,9 %) et de Lamballe-Armor (4,7 %).

Sur l'année 2024, le taux de chômage est stable ou quasi stable dans les zones d'emploi de Lamballe-Armor, Quimper, Rennes, Saint-Malo et Vitré. Dans les quinze autres zones d'emploi bretonnes, le taux de chômage diminue, la baisse variant de -0,2 point dans celles d'Auray et de Fougères à -0,5 point dans celles de Guingamp et de Redon.

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité en hausse pour la deuxième année consécutive

En Bretagne, le nombre de **demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A)** a augmenté de 3,3 % entre les 4^{es} trimestres 2023 et 2024 ► **figure 3**. Il s'établit en moyenne au dernier trimestre 2024 à 121 320 personnes, soit environ 3 800 inscrits à France Travail de plus en un an. Cette hausse fait suite à un rebond de la demande d'emploi sans activité en 2023 (+1,0 %), après deux années de fort repli (-22,5 % entre fin 2020 et fin 2022). Au niveau départemental, l'augmentation est particulièrement nette en Ille-et-Vilaine (+6,7 %), alors qu'elle est inférieure à celle de la moyenne régionale dans les autres départements bretons. Elle s'établit à +2,4 % dans le Finistère, +1,8 % dans les Côtes-d'Armor et +0,7 % dans le Morbihan. En France hors Mayotte, la hausse est similaire à celle de la région (+3,5 %).

Dans la région, le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégories B et C) est en croissance de 0,7 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie C (activité réduite longue, plus de 78 heures dans le mois) augmente de 1,2 %, tandis que celui des demandeurs d'emploi en catégorie B (activité réduite courte, moins de 78 heures dans le mois) recule de 0,5 %.

Une augmentation de la demande d'emploi globale plus soutenue en Ille-et-Vilaine

Au total, le nombre d'inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) croît de 1,9 % entre les 4^{es} trimestres 2023 et 2024 pour s'établir à 249 150 personnes fin 2024, soit 4 700 personnes de plus en un an. C'est également en Ille-et-Vilaine que la hausse est la plus forte (+3,4 %). Elle est proche de la moyenne régionale dans le Finistère (+1,8 %). L'augmentation est plus modeste dans le Morbihan (+1,0 %) et les Côtes-d'Armor (+0,6 %). Au niveau national, l'évolution de la demande d'emploi des catégories A, B et C est comparable à celle de la région (+1,8 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité augmente davantage chez les jeunes

Au 4^e trimestre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) de moins de 25 ans s'accroît de 6,2 % par rapport au 4^e trimestre 2023. La hausse annuelle est moins soutenue pour les personnes de 25 à 49 ans (+3,7 %) et encore moins pour celles de 50 ans ou plus (+1,0 %). Les plus jeunes avaient déjà fortement pâti de la dégradation du marché du travail en 2023 (+7,5 % entre fin 2022 et fin 2023). L'accroissement sur un an est plus fort pour les hommes (+4,0 %) que pour les femmes (+2,5 %).

La hausse annuelle de la demande d'emploi globale (catégories A, B, C) concerne de façon assez similaire toutes les catégories d'âge. Elle est toutefois un peu plus marquée pour les jeunes (+2,3 %) que pour les personnes de 25 à 49 ans (+2,0 %) ou de 50 ans ou plus (+1,6 %). L'accroissement sur un an est, là aussi, plus sensible pour les hommes que pour les femmes (+2,6 % contre +1,3 %).

Une hausse de la demande d'emploi de longue durée

Après s'être stabilisé en 2023 à la suite de deux ans de fort repli, le nombre de demandeurs d'emploi d'au moins un an en catégorie A, B ou C rebondit de 1,6 % entre les 4^{es} trimestres 2023 et 2024, soit une hausse légèrement plus faible que pour la demande d'emploi globale. Ainsi, la part représentée par

Avertissement sur les demandeurs d'emploi en fin de mois

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, la Dares et France Travail mettent en œuvre les recommandations du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis) : en particulier des indicateurs complémentaires (hors bénéficiaires du RSA et jeunes en CEJ, Pacea ou AIJ) sont mis à disposition pour appréhender les évolutions conjoncturelles.

Ces séries alternatives sur les inscrits à France Travail sont diffusées pour l'année 2025 dans les tableaux de bord de la conjoncture et notes trimestrielles ; cependant, pour le bilan économique portant sur 2024, les séries alternatives ne sont pas retenues, afin de garder un niveau de détail plus fin des données, et en raison d'un impact limité de la loi pour le plein emploi, à l'échelle de l'année 2024.

Sur le dernier trimestre de 2024, une évolution dans le formulaire d'actualisation a conduit à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A d'environ 36 000 au niveau national, et à réduire d'autant le nombre de demandeurs d'emploi en catégories B et C.

ces **demandeurs d'emploi de longue durée** dans le total des demandeurs d'emploi perd 0,2 point en un an, s'établissant à 44,3 % fin 2024. Le nombre de **demandeurs d'emploi de très longue durée** (2 ans ou plus) augmente également de 1,6 %.

Au niveau national, l'évolution de la demande d'emploi de longue durée est semblable à celle de la Bretagne (+1,5 %), tandis que le nombre de demandeurs d'emploi de très longue durée se stabilise (-0,1 %). La part de la demande d'emploi de longue durée est un peu plus faible qu'en Bretagne (43,6 %).

Une stabilisation des entrées en apprentissage

Généralement ciblés sur les publics en difficulté sur le marché du travail, les outils de la politique de l'emploi prennent notamment la forme d'aides à l'emploi.

Parmi les contrats aidés, les **parcours emploi compétences** (PEC), les **contrats d'accompagnement dans l'emploi** (CUI-CAE) et les **contrats initiative emploi** (CUI-CIE) sont en baisse de plus de 40 % sur un an en Bretagne ► **figure 4**. Cette baisse est liée à la diminution de l'enveloppe allouée pour ces

contrats. En revanche, l'**insertion par l'activité économique** (IAE) est en hausse (+4,1 %). En 2024, l'IAE mobilise en Bretagne 197 structures conventionnées par l'État qui reçoivent à ce titre des aides financières. Le nombre de recrutements dans ce cadre s'établit à 13 010 en 2024. Fin octobre 2024, 5 580 personnes sont bénéficiaires de l'IAE, soit une baisse de 2,8 % par rapport à fin octobre 2023.

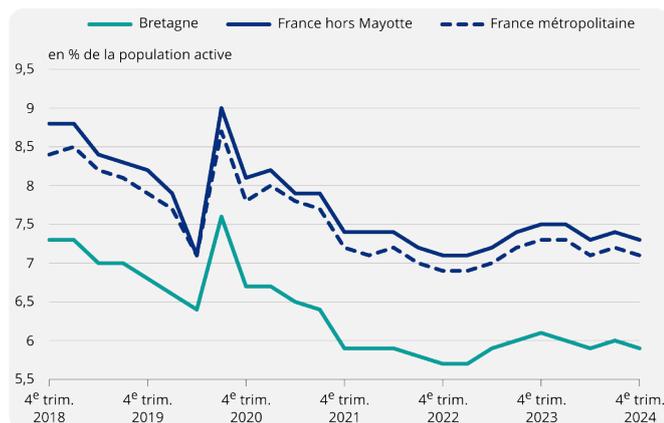
La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel apporte de profonds changements à la politique de l'alternance. L'objectif est d'orienter le demandeur d'emploi vers le bon parcours et d'utiliser toute la palette des dispositifs (PEC, IAE et alternance). Pour les jeunes notamment, la priorité est donnée aux formations longues, d'alternance ou aux dispositifs qui leur sont dédiés. En 2024, le nombre de nouveaux **contrats d'apprentissage**, y compris les reconductions de contrats, s'élève à 39 990. Il est quasiment stable en 2024 (-0,3 %), après avoir nettement ralenti en 2023 (+1,3 % après +167,1 % entre 2018 et 2022). En France métropolitaine, le nombre de nouveaux contrats continue de

progresser en 2024 (+3,4 % après +2,0 % en 2023). Dans le même temps, le nombre de nouveaux **contrats de professionnalisation** signés en Bretagne diminue fortement en 2024 (-23,5 %). Il a presque été divisé par trois par rapport à 2018.

En 2024, 22 640 jeunes ont signé un engagement d'accompagnement, soit une baisse de 6,6 % sur un an. Dans la région, 5 650 **parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** (PACEA) ont été contractés. Après avoir été divisé par deux en 2022 et avoir reculé de 4,3 % en 2023, le nombre de bénéficiaires de ce dispositif diminue de 26,4 % en 2024. Cette baisse a été compensée par la montée en puissance du **contrat d'engagement jeune** (CEJ) entré en vigueur en mars 2022. Fin 2024, 16 990 entrées en CEJ ont été comptabilisées en Bretagne, soit 2,5 % de plus qu'en 2023. Parmi ces entrées, plus de six sur dix sont des premières entrées. ●

Auteurs :
Stéphane Moro (Dreets), Christelle Marcault (Insee)

► 1. Évolution du taux de chômage trimestriel



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2024				Évolution 2024 T4 / 2023 T4	
	Catégories A, B, C (en nombre)	Catégorie A (en nombre)	Catégories A, B, C (en % de l'ensemble)	Catégorie A (en % de l'ensemble)	Catégories A, B, C (en %)	Catégorie A (en %)
Hommes	117 410	62 400	47,1	51,4	2,6	4,0
Femmes	131 740	58 920	52,9	48,6	1,3	2,5
Moins de 25 ans	32 670	17 590	13,1	14,5	2,3	6,2
De 25 à 49 ans	149 070	70 460	59,8	58,1	2,0	3,7
50 ans ou plus	67 410	33 270	27,1	27,4	1,6	1,0
Inscrits depuis un an ou plus	110 400	nd	44,3	nd	1,6	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	62 130	nd	24,9	nd	1,6	nd
Bretagne	249 150	121 320	100,0	100,0	1,9	3,3
France hors Mayotte	5 491 700	3 135 000	100,0	100,0	1,8	3,5

nd : Données non disponibles.

Note : Données CVS-CJO.

Avertissement : Le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Source : France Travail - Dares, STMT.

► 2. Taux de chômage trimestriel par département

Territoire	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	Évolution 2024 T4 / 2023 T4 (en points de %)
Côtes-d'Armor	6,3	6,2	6,3	6,1	-0,3
Finistère	6,3	6,1	6,3	6,1	-0,3
Ille-et-Vilaine	5,8	5,7	5,9	5,8	0,0
Morbihan	5,9	5,8	5,9	5,7	-0,3
Bretagne	6,0	5,9	6,0	5,9	-0,2
France hors Mayotte	7,5	7,3	7,4	7,3	-0,2

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 4. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes - Bretagne

Type d'aide	2023	2024
Aides à l'emploi (p)	59 962	58 257
donc contrats aidés (p)	14 420	14 116
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	1 180	972
Contrats initiative emploi (CUI-CIE) (p)	750	138
Insertion par l'activité économique (IAE) (p)	12 490	13 006
donc contrats en alternance	45 542	44 141
Apprentissage	40 111	39 987
Contrats de professionnalisation	5 431	4 154
Accompagnement des jeunes	24 245	22 637
Parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	7 675	5 649
Contrat d'engagement jeune	16 570	16 988
dont premières entrées	11 637	10 617
Emplois francs (p)	582	315

(p) : Année 2024 provisoire.

Note : Extraction du 31/03/2025. Les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares.

En 2024, rebond des créations d'entreprises et ralentissement des défaillances

En 2024, 41 700 entreprises ont été créées en Bretagne, dont plus d'une sur trois dans le secteur des services aux entreprises. Ce nombre total de créations est le plus élevé depuis le début du XXI^e siècle. Les créations sont en hausse de 7,9 % en un an, après une année 2023 en légère baisse. Elles augmentent pour tous les types d'entreprises : +8,4 % pour celles de micro-entrepreneurs, +7,7 % pour les sociétés et +6,3 % pour les entreprises individuelles. Tous les départements bretons et tous les secteurs d'activité sont concernés par cette dynamique. Cependant, les créations augmentent davantage dans l'industrie (+24,2 %) et dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration (+13,7 %). Les défaillances d'entreprises sont en augmentation pour la troisième année consécutive, mais la hausse (+16,1 %) est moins prononcée que les années précédentes. Le secteur de la construction est le plus impacté, avec une hausse de 30,6 % des défaillances, suivi des secteurs du commerce, transport, hébergement et restauration et des services aux entreprises.

Un rebond des créations d'entreprises en 2024

En 2024, 41 700 entreprises ont été créées en Bretagne, soit 3 100 de plus qu'en 2023 ► **figure 1**. C'est le nombre de créations d'entreprises le plus élevé depuis le début du XXI^e siècle. Après une année de repli en 2023, ce regain de 7,9 % du nombre de créations reprend la tendance à la hausse observée depuis 2016. Sur l'ensemble du territoire national, la tendance est également à la hausse (+5,7 %). L'augmentation des créations est sensiblement équivalente dans tous les départements bretons, des Côtes-d'Armor et du Morbihan (+8,6 % chacun) à l'Ille-et-Vilaine (+7,6 %) et au Finistère (+7,4 %) ► **figure 2**.

Les immatriculations progressent dans tous les types d'entreprises

En 2024, 25 400 entreprises ont été créées sous le régime du **micro-entrepreneur**, soit une hausse de 8,4 % par rapport à 2023. Cette progression est légèrement supérieure à celle constatée au niveau national (+7,3 %). En 2017, année précédant le relèvement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au régime du micro-entrepreneur, les immatriculations sous ce régime représentaient 44 % de l'ensemble des créations d'entreprises. Cette part est en augmentation depuis et s'établit en 2024 à plus de 6 créations d'entreprises sur 10 (61 %). Toutefois, même en forte croissance, la part des immatriculations de micro-entrepreneurs demeure moins élevée dans la région qu'en France (64 %). Les **sociétés** représentent le deuxième type d'entreprises le plus courant parmi celles qui sont créées en Bretagne (25 %). En 2024, 10 400 créations de sociétés y sont ainsi enregistrées, soit une hausse de 7,7 % par rapport à 2023, supérieure à la moyenne nationale (+5,4 %). Le nombre de créations d'**entreprises individuelles classiques** (c'est-à-dire hors micro-entrepreneurs) est également en hausse de 6,3 % dans la région. Cette augmentation va à l'encontre de la tendance nationale (-3,2 %).

Avertissement sur les créations d'entreprises

En 2023, le suivi des créations d'entreprises a été perturbé par la mise en place du guichet unique de formalités des entreprises, fragilisant les résultats sur cette année. L'impact sur le volume annuel total est toutefois limité.

En Bretagne, 5 900 entreprises individuelles ont ainsi été créées en 2024 ; elles représentent 14 % des créations d'entreprises.

Une plus forte hausse des nouvelles entreprises dans l'industrie

Dans la région, les créations d'entreprises sont en hausse dans tous les secteurs en 2024 ► **figure 3**.

L'**industrie** est le secteur présentant la plus forte croissance du nombre de nouvelles entreprises bretonnes (+24,2 % après +12,3 % en 2023). Cette progression est nettement supérieure à celle observée au niveau national (+12,0 %). La hausse des créations concerne en particulier les entreprises individuelles classiques (+36,4 %), puis celles sous le régime du micro-entrepreneur (+23,9 %), tandis que celles de sociétés croissent légèrement (+2,0 %). Au total, ce sont 4 300 entreprises qui ont été créées en Bretagne dans ce secteur en 2024. Les créations sont en forte hausse dans le Morbihan (+27,6 %) et en Ille-et-Vilaine (+26,6 %), puis dans les Côtes-d'Armor (+22,4 %) et le Finistère (+19,9 %).

Le nombre de nouvelles entreprises augmente également fortement dans le secteur du **commerce, transport, hébergement et restauration** (+13,7 %), pour s'établir à 9 300. Cette hausse est sensiblement équivalente à la tendance nationale (+12,9 %). Les créations sous le régime du micro-entrepreneur augmentent plus particulièrement (+19,4 %), de même que celles de sociétés (+10,3 %). Au contraire, les créations d'entreprises individuelles sont en baisse de 3,1 %. Cependant, c'est le secteur des **services aux entreprises** qui concentre toujours le plus de créations. En 2024, 15 100 entreprises ont été créées en Bretagne dans ce secteur, soit 36 % des créations. La hausse est de 4,0 % par rapport à 2023, supérieure à la moyenne nationale (+2,1 %). Les créations de sociétés ainsi que celles sous le régime du micro-entrepreneur sont en hausse respective de 6,8 % et 3,8 %. Ces augmentations sont quasi contrebalancées par la baisse des créations d'entreprises individuelles classiques (-10,3 %). À l'échelle départementale, la hausse des créations est plus marquée dans les Côtes-d'Armor (+6,0 %) que dans le Finistère (+4,3 %), le Morbihan (+3,9 %) et l'Ille-et-Vilaine (+3,0 %). En 2024, le nombre de nouvelles entreprises augmente de 2,8 % dans les **services aux particuliers** en Bretagne, soit un peu moins qu'en France (+3,7 %). Dans la région, 9 500 entreprises ont ainsi été créées dans ce secteur. Celles sous le statut de micro-

entrepreneur représentent plus des deux tiers des créations (68 %), mais leur progression ralentit en 2024 (+0,6 %). Les créations de sociétés augmentent de 18,6 % et celles d'entreprises individuelles de 4,1 %. Les évolutions entre départements bretons sont contrastées, allant de +7,7 % en Ille-et-Vilaine à -2,2 % dans les Côtes-d'Armor, en passant par +1,4 % dans le Finistère et +0,3 % dans le Morbihan.

Dans la **construction**, 3 500 entreprises ont été créées en 2024 en Bretagne, soit une hausse de 8,7 %, nettement supérieure à la tendance nationale (+0,8 %). Les créations sous le régime du micro-entrepreneur progressent plus fortement (+13,4 %) et représentent plus de la moitié des nouvelles entreprises du secteur (55 %). Les créations de sociétés augmentent de 4,1 %, tandis que celles d'entreprises individuelles diminuent légèrement (-0,7 %). La hausse des créations est plus marquée dans le Morbihan (+16,2 %), puis dans le Finistère (+10,3 %) et les Côtes-d'Armor (+8,5 %). Elle est plus modeste en Ille-et-Vilaine (+2,3 %).

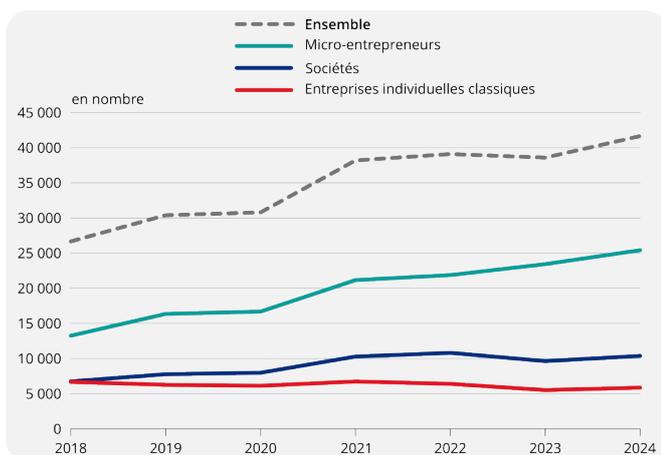
Un ralentissement des défaillances d'entreprises en 2024

En Bretagne, 2 500 **défaillances d'entreprises** ont été enregistrées en 2024 ► **figure 4**. Cette progression de 16,1 % est en partie liée à un effet de rattrapage, après le fort ralentissement des défaillances pendant la crise sanitaire en 2020 et 2021. Elle est toutefois moins prononcée que les deux années précédentes (+34,8 % en 2023 et +60,7 % en 2022). Cette nouvelle hausse est légèrement inférieure à celle enregistrée sur le territoire national (+17,4 %).

Le Morbihan enregistre la plus forte augmentation du nombre de défaillances (+24,1 %), devant les Côtes-d'Armor (+21,1 %) et l'Ille-et-Vilaine (+18,8 %). Dans le Finistère, la hausse est beaucoup plus contenue (+1,7 %). Le secteur de la construction est le plus impacté, avec une hausse de 30,6 % des défaillances ► **figure 5**. La progression est de moindre ampleur dans les secteurs du commerce, transport, hébergement et restauration (+19,4 %) et des services aux entreprises (+16,6 %). A contrario, les défaillances sont moins nombreuses en 2024 qu'en 2023 dans l'agriculture (-10,7 %) et, dans une moindre mesure, dans l'industrie (-2,1 %). ●

Autrice :
Muriel Cazenave (Insee)

► 1. Évolution des créations d'entreprises - Bretagne



Note : Nombre de créations brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 2. Créations d'entreprises par département

Territoire	Créations en 2024 (en nombre)			Évolution de l'ensemble (en %)		
	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneur	Ensemble	2023-2024	Évolution annuelle moyenne 2018-2023 ¹
Côtes-d'Armor	1 893	1 033	4 169	7 095	8,6	8,2
Finistère	2 129	1 664	6 270	10 063	7,4	8,1
Ille-et-Vilaine	3 885	1 940	9 243	15 068	7,6	7,9
Morbihan	2 471	1 228	5 728	9 427	8,6	6,5
Bretagne	10 378	5 865	25 410	41 653	7,9	7,7
France entière	284 564	110 480	716 194	1 111 238	5,7	7,0

1 - Évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 3. Nombre de créations d'entreprises en 2024 et évolution entre 2023 et 2024 - Bretagne

Secteur d'activité	Sociétés		Entreprises individuelles classiques		Micro-entrepreneurs		Ensemble	
	Créations en 2024 (en nombre)	Évolution 2023-2024 (en %)	Créations en 2024 (en nombre)	Évolution 2023-2024 (en %)	Créations en 2024 (en nombre)	Évolution 2023-2024 (en %)	Créations en 2024 (en nombre)	Évolution 2023-2024 (en %)
Industrie	570	2,0	1 457	36,4	2 250	23,9	4 277	24,2
Construction	1 456	4,1	146	-0,7	1 942	13,4	3 544	8,7
Commerce, transport, hébergement et restauration	2 282	10,3	1 225	-3,1	5 775	19,4	9 282	13,7
Services aux entreprises	5 261	6,8	778	-10,3	9 049	3,8	15 088	4,0
Services aux particuliers	809	18,6	2 259	4,1	6 394	0,6	9 462	2,8
Ensemble	10 378	7,7	5 865	6,3	25 410	8,4	41 653	7,9

Note : Données brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

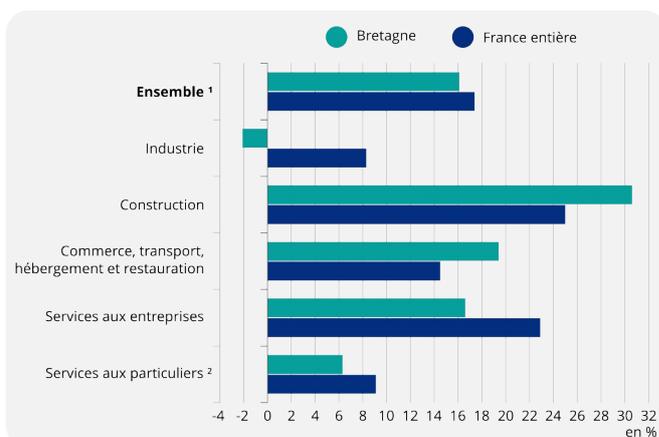
► 4. Nombre et évolution des défaillances d'entreprises par département

Territoire	Défaillances en 2024 (en nombre)	Évolution entre 2023 et 2024 (en %)
Côtes-d'Armor	470	21,1
Finistère	549	1,7
Ille-et-Vilaine	842	18,8
Morbihan	612	24,1
Bretagne	2 473	16,1
France entière	66 088	17,4

Note : Données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

► 5. Évolution par secteur du nombre de défaillances d'entreprises entre 2023 et 2024



1 : Y compris agriculture.

2 : Hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : Données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

En 2024, une économie régionale au ralenti

En 2024, dans un contexte économique et politique instable, l'économie bretonne connaît de nouveau un ralentissement. La progression du chiffre d'affaires diminue sensiblement dans les services marchands, tandis que l'activité se stabilise dans l'industrie et recule dans la construction (+2,6 % contre +4,5 % en 2023 dans les services marchands, -0,1 % contre +5,2 % dans l'industrie, -0,8 % contre +3,8 % dans la construction). Ces performances sont légèrement inférieures aux prévisions d'activité formulées l'an dernier par les entreprises auprès de la Banque de France, sauf pour le secteur de la construction résistant mieux qu'envisagé.

Après une progression déjà ralentie en 2023, le chiffre d'affaires dans l'industrie se stabilise en 2024

En 2024, le chiffre d'affaires des entreprises dans l'industrie reste stable (-0,1 %) ► [figure 1](#). La plupart des sous-secteurs enregistrent une très légère croissance, à l'exception de la fabrication de matériels de transport, dont la baisse de la demande entraîne une chute du chiffre d'affaires (-12,4 %) ► [figure 2](#).

La rentabilité reste globalement stable ou en hausse pour 77 % des industriels. Cependant, 42 % des chefs d'entreprises du secteur des équipements électriques et électroniques évoquent un recul de leur rentabilité.

Le chiffre d'affaires à l'export diminue légèrement (-0,9 %). L'ensemble des sous-secteurs industriels enregistrent une baisse de leurs exportations, à l'exception de l'industrie agroalimentaire qui parvient à développer ses ventes à l'international (+6,3 %).

Dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques, les investissements sont reportés (-16,7 % en 2024), alors qu'ils avaient progressé de 8,2 % en 2023. Ils sont néanmoins dynamiques dans le secteur des équipements électriques et électroniques (+16,5 %). La contraction est plus marquée dans les investissements immobiliers (-30,4 %) que dans les investissements d'équipements (-15,8 %).

Dans les services marchands, la croissance du chiffre d'affaires est plus faible qu'attendu, mais les effectifs affichent une hausse conforme aux prévisions

Le secteur des services marchands, particulièrement dynamique en Bretagne sur les dernières années, connaît un ralentissement de sa croissance. Le chiffre d'affaires progresse à un rythme moins

soutenu qu'attendu (+2,6 % contre +3,5 % anticipé) ► [figure 3](#). Cette progression est en grande partie portée par une hausse des prix de vente estimée à 2,5 %.

Un tiers des chefs d'entreprises témoignent d'une baisse de leur rentabilité en 2024. Cette part est plus élevée (47 %) dans la branche des transports et entreposage, fortement impactée par une hausse des charges. Cette dernière n'a pas été entièrement répercutée dans les prix des prestations, en raison d'un contexte fortement concurrentiel.

L'évolution positive des effectifs au global masque des disparités selon les sous-secteurs. La dynamique de recrutement est plus marquée dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+4,5 %), tandis que l'information-communication enregistre un léger repli (-0,3 %).

Après un net recul en 2023 (-11,6 %), le repli des investissements apparaît moindre en 2024 (-7,4 %). La baisse est toutefois marquée dans les services aux entreprises (-27,7 %) et dans les transports et entreposage (-23,0 %). À l'inverse, le sous-secteur de l'information et communication affiche des investissements en progression de 10,7 % ► [figure 4](#).

Le secteur de la construction enregistre un léger recul de son activité en 2024 mais se révèle plus résilient qu'anticipé

Dans le secteur de la construction, le chiffre d'affaires a reculé de 0,8 % ► [figure 5](#). Cette situation est contrastée entre les branches. Ainsi, on observe une baisse de 1,5 % dans le gros œuvre et de 1,3 % dans le second œuvre, mais une augmentation de 1,2 % dans les travaux publics ► [figure 6](#).

Il est à noter que le prix des devis a été revalorisé pour amortir la hausse des coûts. La baisse de la production en volume est donc plus marquée que la baisse affichée en valeur. Dans un contexte d'activité peu dynamique, les effectifs dans la construction sont relativement

stables (+0,4 %), portés essentiellement par les travaux publics (+4,9 %). Face aux importantes difficultés de recrutement des années précédentes, les dirigeants s'attachent à conserver leur personnel au détriment des intérimaires.

Les investissements de l'ensemble du secteur chutent de façon plus significative qu'anticipé (-10,7 % contre -5,7 %), avec un recul marqué de 30,3 % dans le second œuvre.

Les perspectives 2025 en Bretagne seraient globalement positives pour l'industrie, mais plus contrastées pour les services marchands et la construction

Les perspectives sur l'année 2025 ont été établies au mois de janvier et ne prennent donc pas en compte les conséquences économiques potentiellement négatives liées aux rehaussements des droits de douanes initiés par les États-Unis à compter du mois d'avril.

Les entreprises industrielles interrogées anticipent une progression de 3,3 % de leur chiffre d'affaires en 2025, porté notamment par une croissance des exportations de 4,2 %. Cette dynamique bénéficierait à l'ensemble des sous-secteurs couverts par l'étude et s'opérerait à l'effectif constant.

Les services marchands resteraient globalement stables en 2025, avec une progression limitée du chiffre d'affaires (+0,3 %) et une forte hétérogénéité entre les branches.

Dans le secteur de la construction, la production devrait poursuivre sa contraction, avec une baisse attendue de 1,0 % du chiffre d'affaires. Ce recul concernerait notamment les travaux publics (-0,9 %) et le gros œuvre (-2,3 %). ●

Auteurs :

Christelle Lechat, Florent Saint-Cast (Banque de France)

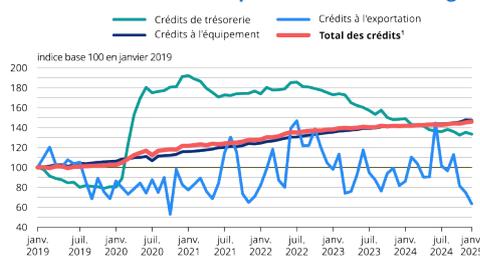
Méthodologie

La présente étude repose sur les réponses fournies volontairement par les responsables d'entreprises et établissements de la région, dans le cadre de l'enquête menée annuellement par la Banque de France (Enquête Régionale Bilan et Perspectives, ERBP). Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité. N'ont été interrogées que les entités susceptibles de procurer des informations sur trois exercices consécutifs (2023, 2024 et 2025). Les disparitions et créations d'entreprises ou d'activités nouvelles sont donc exclues du champ de l'enquête. 1 016 entreprises ont répondu à cette enquête. Elles représentent un effectif global de 138 938 personnes et un chiffre d'affaires global de 38 110 millions d'euros.

► Encadré – Une croissance moindre des crédits aux entreprises en Bretagne

En 2024, la progression de l'encours des crédits aux entreprises dédiés à l'équipement ralentit (+4,3 %, contre +5,6 % en 2023), ce qui confirme l'inflexion des investissements sur l'année ► [figure](#). Les crédits de trésorerie et à l'exportation, qui réagissent de manière plus mécanique à l'activité économique, poursuivent leur trajectoire baissière, reflétant ainsi un ralentissement économique global en Bretagne en 2024.

Évolution de l'encours de différents types de crédits aux sociétés non financières depuis début 2019 en Bretagne



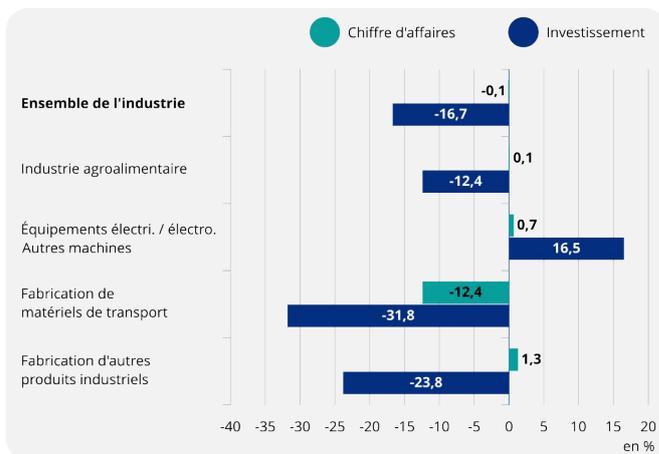
1 : Créances commerciales, crédits à l'exportation, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à l'habitat, comptes ordinaires débiteurs, autres crédits, crédits-bail.
Source : Banque de France.

► 1. Estimations de l'évolution de l'activité dans l'industrie en Bretagne



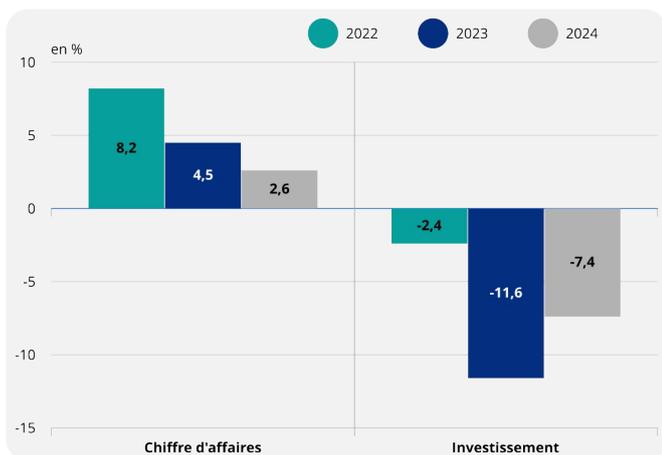
Source : Banque de France.

► 2. Estimations de l'évolution de l'activité dans les sous-secteurs de l'industrie en Bretagne en 2024



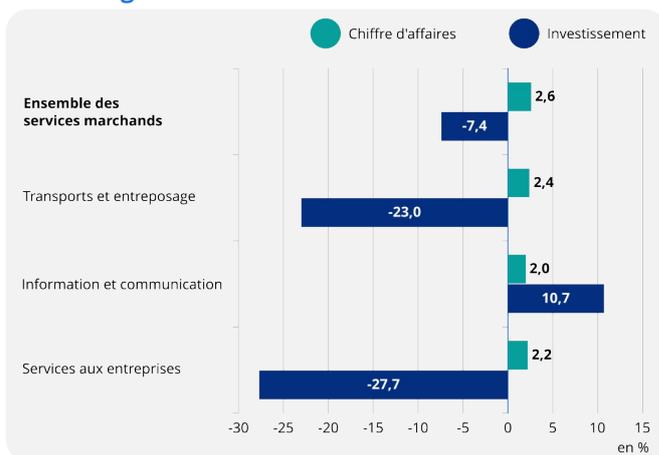
Source : Banque de France.

► 3. Estimations de l'évolution de l'activité dans les services marchands en Bretagne



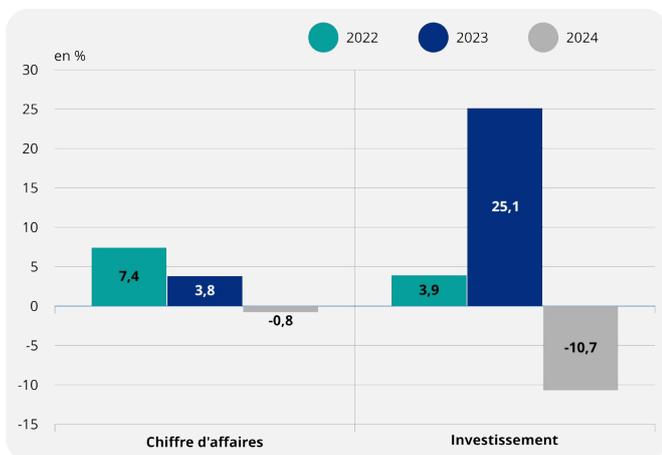
Source : Banque de France.

► 4. Estimations de l'évolution de l'activité dans les sous-secteurs des services marchands en Bretagne en 2024



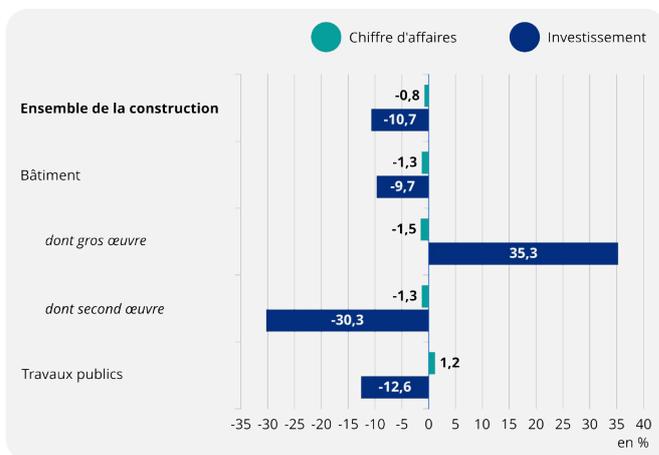
Source : Banque de France.

► 5. Estimations de l'évolution de l'activité dans la construction en Bretagne



Source : Banque de France.

► 6. Estimations de l'évolution de l'activité dans les sous-secteurs de la construction en Bretagne en 2024



Source : Banque de France.

Redressement du solde commercial en 2024 malgré une contraction des échanges

En 2024, le commerce extérieur de la Bretagne poursuit une trajectoire de rééquilibrage amorcée après le pic de déficit enregistré en 2022. Ce redressement repose principalement sur une forte décreue des importations, tandis que les exportations marquent le pas. Les résultats sont contrastés selon les secteurs, les départements et les zones géographiques partenaires. Le premier poste excédentaire reste celui des produits des industries agroalimentaires. L'Union européenne – avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Belgique en tête – représente de très loin la première zone d'échanges hors de France pour la Bretagne.

Une amélioration nette mais partielle du solde commercial

Sur l'année 2024, la Bretagne enregistre un déficit commercial de 1,6 milliard d'euros (Md€), en amélioration notable par rapport à 2023 (-2,3 Md€) et 2022 (-3,2 Md€) ► [figure 1](#). Ce redressement s'explique par une baisse des importations (-1,1 Md€) de plus grande ampleur que celle des exportations (-0,4 Md€).

Cette évolution marque une inflexion après plusieurs années de creusement du déficit, en lien avec le cycle inflationniste mondial et la forte dépendance bretonne à certaines filières industrielles importatrices.

La place de la région dans le commerce extérieur de la France est stable

Avec 2,1 % des exportations françaises en 2024, la Bretagne se situe, comme les années précédentes, au 12^e rang des régions exportatrices. Les importations en Bretagne représentent 2,0 % du total enregistré au niveau national, soit une baisse de 0,1 point par rapport à 2023.

Le classement par département ► [figure 2](#) n'évolue pas en 2024 : l'Ille-et-Vilaine est toujours le premier département exportateur (39 % des exportations régionales) et importateur (39 % du total des importations bretonnes). Ce département concentre des industries à forte valeur ajoutée (automobile, équipements électroniques).

Le Finistère enregistre 30 % des exportations et 27 % des importations régionales. Il présente un excédent sectoriel dans les équipements mécaniques et industries agroalimentaires. La part du pétrole raffiné occupe une place importante dans les importations.

Le Morbihan (20 % des exportations et 23 % des importations) présente une orientation davantage agricole, avec un poids plus élevé des échanges agroalimentaires.

Il en est de même pour les Côtes-d'Armor (11 % des exportations et 11 % des importations), les échanges agroalimentaires représentant 53 % des exportations de ce département.

Une contraction des flux à l'export comme à l'import

En 2024, les exportations de la Bretagne vers les pays étrangers représentent 12,3 Md€, un chiffre en baisse de 3,7 % par rapport à 2023. Sur la même période, les importations s'élevaient à 13,9 Md€, en repli de 7,4 % par rapport à l'année précédente.

Les flux d'exportation se contractent principalement au 2nd semestre, notamment en raison du recul des ventes vers l'Asie (-0,2 Md€ sur l'année). La baisse des importations est plus marquée, traduisant un ralentissement de la demande industrielle (repli des biens intermédiaires) et une reconfiguration des chaînes d'approvisionnement, notamment dans l'électronique et l'habillement. Sur ce dernier point, les échanges augmentent avec le Maroc et la Tunisie en raison de coûts compétitifs et d'une proximité logistique par rapport à l'Asie.

D'autres pays sont de plus en plus présents dans les échanges avec la Bretagne. Ainsi, l'Espagne et le Portugal sont souvent privilégiés pour des approvisionnements de proximité (effet « *nearshoring* »), notamment en textile et pour certaines pièces industrielles. La Pologne, la République tchèque et la Slovaquie bénéficient de la relocalisation de certaines productions industrielles européennes, renforçant ainsi les échanges intra-UE.

Inversement, les importations de Chine sont en recul dans l'électronique et les biens intermédiaires en raison de tensions commerciales, de relocalisations et de hausse des coûts logistiques. Les importations en provenance du Japon et de la Corée du Sud sont susceptibles d'être impactées par la possible baisse des échanges sur des composants électroniques haut de gamme avec le ralentissement de la demande industrielle. Enfin, dans le textile, certaines entreprises raccourcissent leurs chaînes d'approvisionnement entraînant une diminution des flux en provenance du Vietnam et du Bangladesh.

Agroalimentaire : pilier de l'export breton, amortisseur de crise

Le secteur agroalimentaire (IAA) conforte son rôle structurant, représentant près de 40 % des exportations régionales. Ce poids, près de quatre fois supérieur à la moyenne nationale, s'appuie sur des positions consolidées à l'international : les viandes (1,57 Md€), produits laitiers (1,11 Md€) et aliments pour animaux maintiennent des excédents élevés ► [figure 3](#). En parallèle, les importations de produits alimentaires sont en baisse, contribuant à réduire le déficit global du commerce extérieur.

Il est à noter que le produit « Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche » est absent du top 10 des exportations et figure au sixième rang des

importations. La Bretagne est en effet historiquement spécialisée dans la pêche fraîche (poissons, coquillages, crustacés) destinée au marché français ou européen, mais elle est moins spécialisée dans la production massive de conserves par rapport à d'autres pays comme l'Espagne, le Portugal ou le Maroc, grands producteurs de conserves de poisson en lien avec des coûts de transformation moindres (main-d'œuvre, infrastructures).

Industrie manufacturière : fragilité persistante

En dehors de l'agroalimentaire, la balance commerciale reste négative pour l'ensemble des secteurs manufacturiers. Le déficit en produits industriels divers atteint 2,4 Md€, tiré par les textiles, produits chimiques et pharmaceutiques. L'industrie électronique et mécanique montre des signes de stabilisation, avec un solde proche de l'équilibre (-0,2 Md€), mais les exportations stagnent. Les équipements pour l'automobile et les machines industrielles restent sous pression, impactés par la concurrence asiatique et le ralentissement européen.

Une géographie des échanges relativement stable, avec des signaux contrastés

L'Union européenne capte 57 % des exportations et 61 % des importations, confirmant la dépendance régionale à son marché de proximité. Les principaux partenaires économiques au sein de l'UE sont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas ► [figure 4](#).

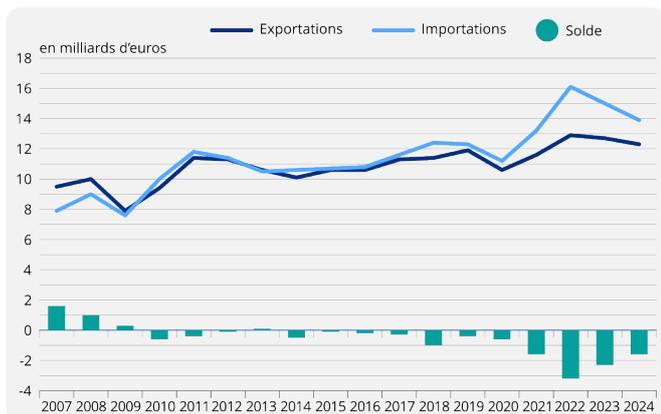
Les échanges avec le Royaume-Uni sont nettement excédentaires (+0,4 Md€). Ceux avec les États-Unis sont équilibrés et représentent environ 5 % du total des exportations et des importations.

Les exportations vers les pays d'Afrique (6,1 % des exportations bretonnes) et du Moyen-Orient (3,1 %) progressent, portées par les produits agricoles et la transformation alimentaire.

À l'inverse, le solde commercial avec les pays d'Asie reste structurellement déficitaire (-0,5 Md€), notamment en lien avec les biens de consommation et composants électroniques. ●

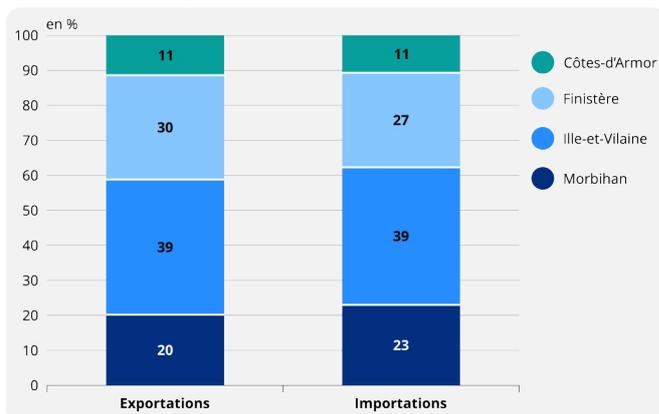
Autrice :
Christelle Ferrari (Direction régionale des douanes de Bretagne)

► 1. Les échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne sur la période 2007-2024



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

► 2. Répartition des échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne par département en 2024



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

► 3. Principaux produits exportés et importés par la Bretagne en 2024

Exportations			Importations		
Produits	Valeur (en millions d'euros)	Part du total (en %)	Produits	Valeur (en millions d'euros)	Part du total (en %)
Viandes et produits à base de viande	1 570	12,8	Produits pétroliers raffinés et coke	872	6,3
Produits laitiers et glaces	1 111	9,1	Produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques et caoutchouc synthétique	841	6,0
Machines et équipements d'usage général	711	5,8	Machines et équipements d'usage général	700	5,0
Matériel électrique	706	5,8	Matériel électrique	587	4,2
Produits de la construction automobile	695	5,7	Produits laitiers et glaces	581	4,2
Produits du travail des grains et produits amylacés	507	4,1	Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	552	4,0
Aliments pour animaux	472	3,8	Produits de la culture et de l'élevage	543	3,9
Produits de la culture et de l'élevage	455	3,7	Articles d'habillement	505	3,6
Produits alimentaires divers	449	3,7	Produits en plastique	500	3,6
Appareils de mesure, d'essai et de navigation ; articles d'horlogerie	379	3,1	Produits pharmaceutiques	467	3,4

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

► 4. Principaux pays clients et fournisseurs de la Bretagne en 2024

Pays	Exportations		Pays	Importations	
	Valeur (en millions d'euros)	Part du total (en %)		Valeur (en millions d'euros)	Part du total (en %)
Allemagne	1 117	9,1	Allemagne	1 807	13,0
Italie	1 096	8,9	Espagne	1 444	10,4
Espagne	1 052	8,6	Belgique	1 252	9,0
Belgique	919	7,5	Pays-Bas	1 138	8,2
Royaume-Uni	848	6,9	Chine	993	7,1
Pays-Bas	806	6,6	Italie	913	6,6
États-Unis	703	5,7	États-Unis	698	5,0
Chine	447	3,6	Royaume-Uni	421	3,0
Pologne	439	3,6	Pologne	374	2,7
Arabie Saoudite	216	1,8	Brésil	370	2,7

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

Méthodologie

Les données chiffrées présentées concernent uniquement les échanges en valeur de marchandises, hors matériel militaire et hors services. L'information est collectée sur la base de l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI), pour les échanges avec les États membres de l'Union européenne et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (ou « pays tiers »).

Les données régionales et départementales sont établies selon les principes suivants : à l'exportation, c'est le département de départ des marchandises qui est mentionné, c'est-à-dire le lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte ; à l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué et non le département du siège social de l'importateur.

Les prix des produits agricoles et les coûts de production sont un peu moins élevés en 2024

En 2024, la météo pluvieuse altère la production de céréales. Dans un contexte d'offre mondiale soutenue, le prix des céréales diminue, entraînant la baisse du coût de l'alimentation animale qui reste cependant à un niveau élevé. Avec le recul des cheptels, les cotations bovines et porcines et le prix du lait restent soutenus. Les difficultés demeurent pour le lait bio et les œufs bio de consommation. La volaille devient la viande la plus consommée. Concernant les légumes, les campagnes de choux-fleurs et d'artichauts s'avèrent plus satisfaisantes en matière de prix que celle des tomates.

Recul des prix des céréales, bilan mitigé pour les légumes

Comparé à l'année 2023, les productions de céréales à paille et d'oléagineux se replient en 2024, suite à la baisse des surfaces et des rendements. En effet, la météo pluvieuse et le manque d'ensoleillement perturbent les semis, le développement des cultures et les moissons. La production de protéagineux faiblit également. En revanche, la production de maïs grain est en hausse du fait de l'augmentation de la surface cultivée ► [figure 1](#).

Les prix des céréales se réduisent dans un contexte d'offre mondiale élevée, de forte concurrence et de demande plus faible de la Chine. En Bretagne, entre juin et décembre 2024, le prix baisse de 12 % pour le blé et de 22 % pour le maïs grain ► [figure 2](#). Le coût de l'alimentation animale redescend alors, mais il reste élevé, de même que le prix global des intrants.

Concernant les légumes, la campagne¹ 2023-2024 apparaît à nouveau satisfaisante pour les choux-fleurs et les endives, car leurs prix élevés font plus que compenser la baisse des volumes produits. Elle est difficile pour les échalotes traditionnelles, toujours mal valorisées. La saison 2024 se révèle peu favorable pour les tomates, dont les prix ne suffisent pas à rattraper le recul de la production. Elle s'améliore pour les artichauts, grâce à une hausse des prix plus importante que la diminution des volumes.

Lait : un prix toujours record et des livraisons qui augmentent

Entre 2023 et 2024, les quantités de lait livrées par les producteurs bretons² augmentent de 2,0 % ► [figure 3](#), grâce à l'amélioration de la productivité des vaches, liée aux fourrages satisfaisants. Cette hausse des livraisons s'observe alors que le cheptel laitier continue de se réduire, en lien avec le recul du nombre de producteurs de lait.

En dépit de volumes en hausse, le prix du lait payé aux producteurs bretons se maintient au niveau record de 2023 (468 €/1 000 L) ► [figure 4](#). La marge des

éleveurs laitiers progresse à nouveau, grâce au coût de production moins élevé.

La filière du lait bio traverse une crise liée à la baisse de la consommation des ménages. La production se réduit de 1,0 % en 2024 et le prix augmente de 0,5 %. L'écart avec le prix du lait conventionnel reste relativement faible (9,5 %).

Bovins : des prix encore élevés face à une offre toujours limitée

Dans un contexte de réduction du cheptel, le volume de gros bovins abattus en Bretagne se replie de 2,4 % par rapport à 2023, avec un recul en vaches allaitantes et en jeunes bovins. Les abattages de vaches laitières se stabilisent en volume, mais ils diminuent en nombre de têtes. Le prix du lait incitatif et les fourrages satisfaisants poussent en effet les éleveurs à retarder les mises à la réforme. Avec une offre limitée, les cours des gros bovins se maintiennent à des niveaux supérieurs d'environ 20 % à leurs moyennes quinquennales respectives. Toutefois, la cotation de la vache laitière P³ du bassin Grand Ouest (4,27 €/kg) perd 5,8 % sur le prix élevé de 2023 ► [figure 5](#).

Concernant les veaux de boucherie, les volumes abattus dans la région reculent de 6,7 % par rapport à 2023. Dans un contexte de faibles disponibilités, les cours poursuivent la hausse démarrée fin 2021 et atteignent un nouveau record en 2024. Le prix du veau s'affiche ainsi à 7,25 €/kg pour le bassin Nord, supérieur de 1,4 % à celui de 2023.

Parallèlement, les coûts des aliments pour veaux et pour gros bovins diminuent, mais restent hauts ► [figure 6](#).

Porc : recul du prix qui reste soutenu

Malgré un cheptel en baisse, le volume de porcs abattus en Bretagne augmente de 2,9 % par rapport à 2023, mais il reste inférieur à la moyenne quinquennale.

Le prix du porc redescend après avoir atteint des records en 2023. Au marché du porc français de Plérin, le prix de base du porc charcutier se réduit de 9,8 % en moyenne annuelle, à 1,896 €/kg

► [figure 7](#). Cependant, il dépasse de 18 % le prix moyen sur la période 2019-2023. La rentabilité des élevages reste satisfaisante ; elle s'améliore même, grâce à un coût de l'aliment moins élevé.

Volaille : les prix diminuent et favorisent la consommation

En 2024, la production nationale de volailles croît à nouveau nettement, grâce à la maîtrise sanitaire de l'influenza aviaire. En Bretagne, le volume total de volailles abattues se redresse (+1,5 %), après quatre années de baisse. Le volume d'abattage de poulets augmente (+2,0 %), favorisé par une consommation en constante progression. Concernant les dindes, la baisse se poursuit (-3,2 %), malgré une consommation globale nationale en hausse. Le coût de l'aliment se réduit, en lien avec l'évolution à la baisse du prix des céréales. Dans le même temps, les prix à la production en France se replient de 12,9 % pour le poulet standard et de 8,0 % pour la dinde. Cela favorise la consommation : la viande de volailles devient la viande la plus consommée en France, devançant celle de porc.

La production nationale d'œufs de consommation se réduit légèrement par rapport à 2023 (-0,4 %). L'évolution varie selon les modes d'élevage : elle est de -11,6 % pour les œufs cage et de +4,7 % en mode alternatif (biologique, plein air ou au sol). Elle est toutefois de -9,1 % pour les seuls œufs bio. Après trois années de hausse, les prix des œufs diminuent, notamment suite aux exportations massives d'œufs ukrainiens vers l'Union européenne pour combler le manque d'offre, mais ils restent à un niveau élevé. En moyenne annuelle, les cotations nationales reculent de 7,3 % pour l'œuf coquille et de 18,5 % pour l'œuf industrie. ●

Autrice :
Linda Deschamps (Draaf)

1 - Désigne la saison des productions végétales dont la récolte est à cheval sur deux années.

2 - Issues de l'enquête mensuelle auprès des laiteries.

3 - Catégorie de référence de la grille de cotation des bovins.

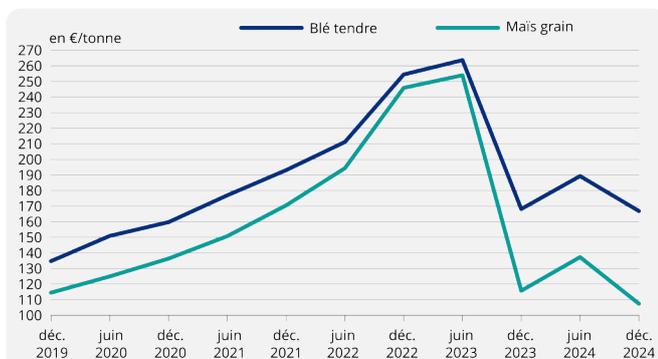
► 1. Les principales productions agricoles

	Bretagne			Part de la Bretagne en France métropolitaine en 2024 (en %)
	2023	2024	Évolution 2023-2024 (en %)	
Productions végétales (en tonnes)				
Blé	2 183 223	1 787 577	-18,1	7
Maïs grain	1 272 868	1 485 616	16,7	10
Orge	596 170	569 972	-4,4	6
Triticale	194 933	150 217	-22,9	14
Autres céréales	93 565	73 501	-21,4	3
Oléagineux	236 250	192 645	-18,5	3
Maïs fourrage	4 266 880	3 999 142	-6,3	23
Choux-fleurs	156 235	138 027	-11,7	78
Tomates	150 291	147 537	-1,8	22
Lait (en millions de litres)				
Livraisons à l'industrie	5 128	5 267	2,7	23
Activité dans les abattoirs (en tonnes)				
Bovins de moins de 12 mois	53 377	52 310	-2,0	33
Gros bovins	220 964	215 716	-2,4	19
Porcs	1 231 082	1 267 153	2,9	61
Gallus	367 421	376 076	2,4	31
Dindes	97 134	94 040	-3,2	37
Production d'œufs des élevages professionnels (en milliers)				
Œufs de consommation*	5 610 900	5 586 400	-0,4	36

* La production régionale est estimée à partir de l'évolution mesurée au niveau national.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne, Statistique agricole annuelle (2023 définitive, 2024 provisoire) ; BDNI, enquête auprès des abattoirs.

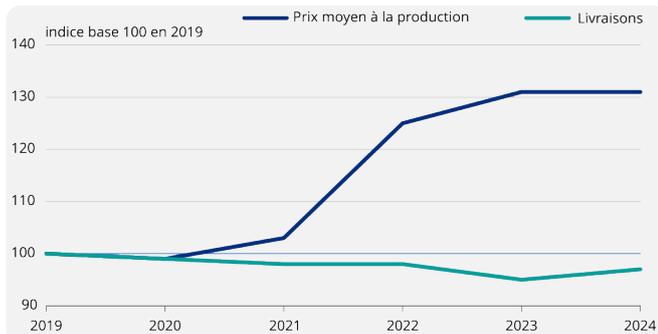
► 2. Le prix des céréales en Bretagne



Note : Les campagnes commerciales céréalières se déroulent sur une période allant de fin juin à fin juin.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer.

► 3. Prix et livraisons de lait en Bretagne



Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer, enquête mensuelle auprès des laïteries.

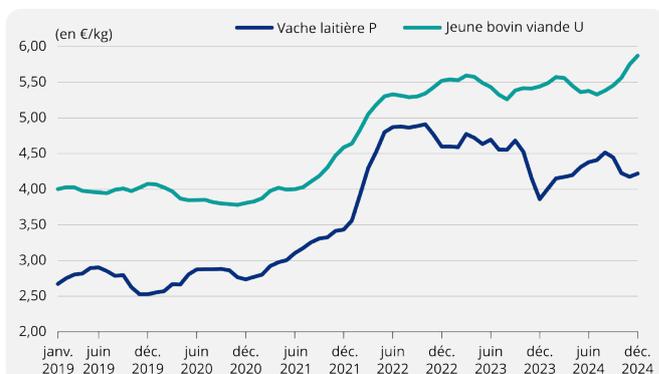
► 4. Prix des produits animaux



Champ : Porc charcutier, lait et poulet : Bretagne / Vache de réforme : bassin Grand Ouest / Veau : bassin Nord / Œufs de consommation : France métropolitaine.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer ; Marché au cadran de Plérin.

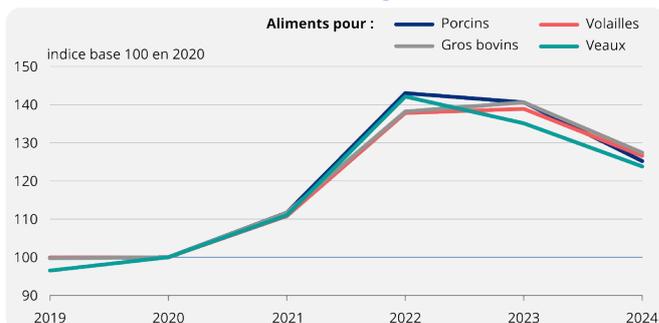
► 5. Cours des bovins - Cotations Grand Ouest



Note : Vaches P et Jeunes bovins U : catégories de référence des grilles de cotations.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer.

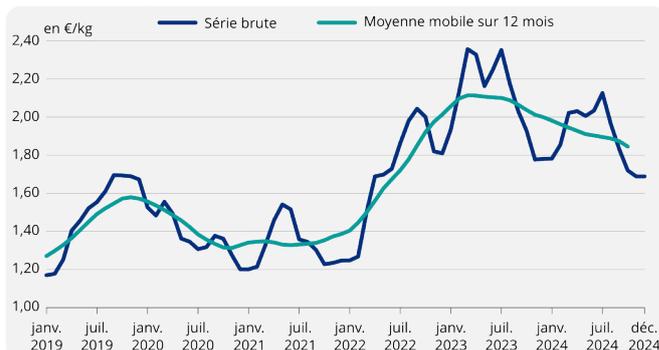
► 6. Coût des aliments en Bretagne, selon l'IPAMPA*



* Indice des prix d'achat des moyens de production agricole.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; Insee.

► 7. Prix du porc au cadran de Plérin



Lecture : La moyenne mobile centrée sur juillet 2024 (1,896 €/kg) correspond à la moyenne de janvier à décembre 2024.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; Marché au cadran de Plérin.

Malgré des signes de reprise, une conjoncture encore dégradée dans la construction

En Bretagne, les autorisations de construction de logements neufs continuent de diminuer en 2024 (-3,3 %). Le repli est cependant nettement plus faible que l'année précédente et leur nombre reste au-dessus des niveaux enregistrés lors des précédentes crises, notamment en 2009 suite à celle des *subprimes*. A contrario, au niveau France hors Mayotte, le nombre d'autorisations de construction de logements en 2024 est le plus faible observé depuis 25 ans. Les mises en chantier de logements dans la région diminuent également bien moins fortement en 2024 (-6,0 %) qu'en 2023, dans des proportions proches du niveau national. Cette relative éclaircie s'explique notamment par une conjoncture plus favorable sur le logement collectif. Les surfaces autorisées de locaux non résidentiels sont en augmentation en 2024 en Bretagne. Les ventes de logements neufs repartent à la hausse, alors qu'elles continuent de diminuer au niveau national. Ce mouvement s'accompagne d'une baisse des prix au m² des logements neufs, mettant fin à des années de hausse ininterrompue.

La conjoncture favorable sur le logement collectif amortit la baisse des autorisations de construction de logements...

En 2024, 23 200 logements ont été autorisés à la construction dans la région, soit 800 de moins qu'en 2023. Cette baisse de 3,3 %, nettement plus modérée que les années précédentes, vient enrayer la forte chute enregistrée depuis 2022 : si les autorisations de construction avaient rebondi l'année suivant le début de la crise sanitaire (+34,1 % en 2021), elles ont en effet fortement baissé en Bretagne les deux années suivantes (-10,7 % en 2022, puis -22,3 % en 2023) ► **figure 1**. Dans la région, le nombre de **logements autorisés** à la construction en 2024 reste au-dessus des niveaux les plus bas enregistrés depuis le début des années 2000, notamment en 2015 et avant cela en 2009 suite à la crise des *subprimes*. Au niveau national, la baisse en 2024 est plus marquée (-12,4 % en France hors Mayotte), même si elle amortit également la forte chute enregistrée en 2023. Le nombre de logements autorisés en France hors Mayotte en 2024 est le plus faible depuis le début du siècle.

Cette plus faible baisse des autorisations de construction de logements neufs en 2024 s'explique notamment par une conjoncture plus favorable sur le **logement collectif** (et en résidence) en Bretagne. Le volume de permis de construire délivrés pour ces logements augmente ainsi de 11,6 % dans la région, alors qu'il diminue de 16,9 % pour les **logements individuels**. Au niveau national, il baisse à la fois pour le logement collectif (-10,9 %) et le logement individuel (-15,0 %).

Les situations sont différenciées à l'échelle départementale ► **figure 2**, avec une baisse marquée des autorisations de construction de logements dans le Finistère (-19,2 %), et plus modérée dans les Côtes-d'Armor (-6,7 %) et en Ille-et-Vilaine (-4,5 %). Portée par une forte hausse des autorisations de construction de logements collectifs, la conjoncture est beaucoup plus favorable dans le Morbihan, avec une croissance de 17,9 % des permis de construire délivrés, tous types de logements confondus.

... ainsi que la baisse des mises en chantier

Avec 19 900 mises en chantier, le nombre de **logements commencés** diminue en Bretagne en 2024, dans des proportions proches du niveau national (respectivement -6,0 % et -6,2 %) ► **figure 3**. La diminution est toutefois beaucoup plus modérée qu'en 2023 (-24,6 % en Bretagne et -22,8 % en France hors Mayotte). Les mises en chantier en Bretagne demeurent ainsi à un niveau plus élevé que ceux enregistrés sur la période 2013-2016, durant laquelle ces niveaux étaient les plus bas depuis le début du XXI^e siècle. Au niveau national, le nombre de logements commencés en 2024 est le plus faible observé depuis le début des années 2000.

Comme pour les autorisations de logements, la conjoncture est plus favorable pour les logements collectifs (et en résidence). En Bretagne, le nombre de logements collectifs commencés augmente de 17,7 % en 2024 (+3,6 % au niveau national), alors qu'il diminue de 22,8 % pour les logements individuels (-19,3 % au niveau national).

À l'échelon départemental, portée par une forte hausse des mises en chantier de logements collectifs, la situation est la plus favorable dans les Côtes-d'Armor, qui enregistrent en 2024 une augmentation des logements commencés (+7,1 %) quand leur nombre diminue en Ille-et-Vilaine (-9,5 %), dans le Morbihan (-7,2 %) et dans le Finistère (-6,5 %).

Les surfaces de locaux non résidentiels autorisés à la construction et commencés augmentent

En 2024, les surfaces autorisées à la construction dans le secteur non résidentiel totalisent 2,68 millions de m² dans la région. Comme au niveau national, elles ont fortement chuté en 2020 en raison de la crise sanitaire puis ont connu un net rebond. Sans avoir retrouvé leur niveau d'avant-crise, ces surfaces autorisées augmentent de 1,5 % en 2024 en Bretagne ► **figure 4**. C'est davantage qu'en France hors Mayotte, où les surfaces de locaux autorisés à la construction se stabilisent.

Avec 1,53 million de m², les surfaces de locaux non résidentiels commencés augmentent de 1,6 % en Bretagne par rapport à l'année précédente. La dynamique est plus favorable qu'au niveau national (-10,6 %) mais ne permet pas de retrouver le niveau d'avant-crise. Comparées à l'année 2019, ces surfaces de locaux non résidentiels mis en chantier sont inférieures de 27,7 % en Bretagne et de 29,6 % en France hors Mayotte.

Un regain des ventes de logements neufs et une baisse des prix

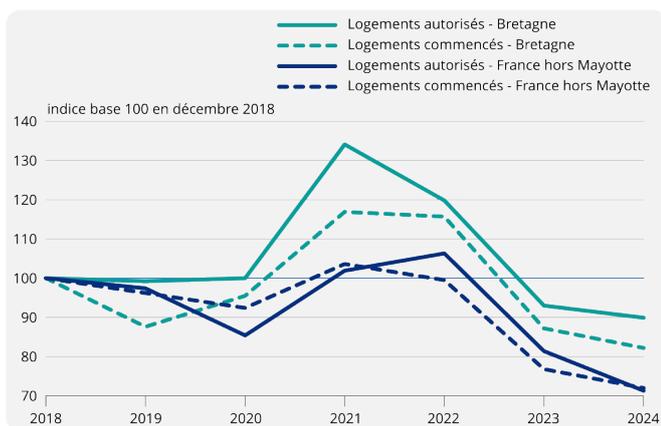
Après deux années de forte diminution (-16,6 % en 2022 et -35,2 % en 2023), les ventes de logements neufs repartent à la hausse : 3 714 logements neufs ont été vendus en Bretagne en 2024, soit une augmentation de 5,0 % ► **figure 5**. Au niveau national, les ventes continuent de diminuer en 2024 (-5,5 %), la baisse étant cependant beaucoup plus modérée que l'année précédente (-36,2 %). Dans la région, le stock de logements neufs disponibles augmente en 2024 (+4,6 %), mais de façon moins marquée que l'année précédente (+29,7 %). Fin 2024, 7 713 logements neufs sont proposés à la vente en Bretagne, soit le niveau le plus haut depuis la fin de la crise des *subprimes*. En France, le nombre de logements neufs disponibles a amorcé une baisse en 2024, mais reste à un niveau élevé.

Dans la région, les appartements représentent 97,2 % des ventes de logements neufs réalisées par les promoteurs en 2024, davantage qu'au niveau national (95,2 %). Leur prix moyen au m² est en repli de 1,5 % en 2024 et s'établit à 4 431 euros ► **figure 6**. Au niveau national, les prix diminuent également mais de manière plus contenue (-0,8 %). Cette baisse met fin à une croissance relativement continue des prix ces dernières années, qui était plus marquée en Bretagne qu'en moyenne en France métropolitaine. Sur la période 2018-2023, les prix des appartements neufs ont ainsi augmenté en moyenne chaque année de 6,3 % en Bretagne et de 3,1 % au niveau national. ●

Auteur :

Cyril Gicquiaux (Dreal)

► 1. Évolution de la construction de logements



Note : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2025.

Champ : Logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sitadel.

► 2. Construction autorisée de logements par département

Territoire	Logements en 2024 (en nombre)	Évolution 2023-2024 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018-2023 ¹ (en %)
Côtes-d'Armor	3 600	-6,7	3,2
Finistère	5 100	-19,2	1,3
Ille-et-Vilaine	7 600	-4,5	-5,0
Morbihan	6 800	17,9	-1,3
Bretagne	23 200	-3,3	-1,4
France hors Mayotte	331 600	-12,4	-4,0

1 : Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2025. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 3. Logements commencés par département

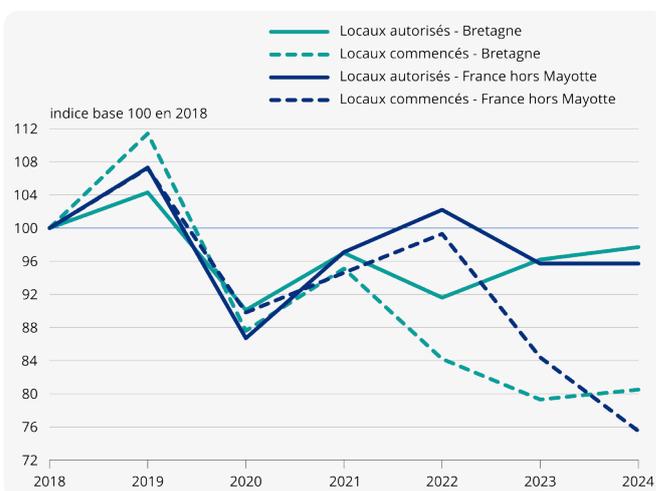
Territoire	Logements en 2024 (en nombre)	Évolution 2023-2024 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018-2023 ¹ (en %)
Côtes-d'Armor	3 000	7,1	-0,6
Finistère	4 800	-6,5	-2,1
Ille-et-Vilaine	7 100	-9,5	-4,0
Morbihan	4 900	-7,2	-2,2
Bretagne	19 900	-6,0	-2,7
France hors Mayotte	288 500	-6,2	-5,1

1 : Évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2025. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

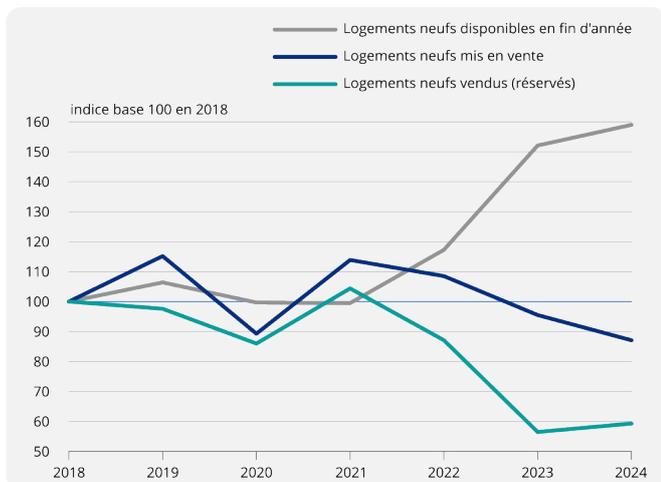
► 4. Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : Données brutes provisoires en date de prise en compte, extraction du 28/03/2025.

Source : SDES, Sitadel.

► 5. Évolution de la commercialisation de logements neufs - Bretagne



Note : Données brutes, extraction du 11/03/2025. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction sur existant.

Champ : Permis de 5 logements ou plus destinés à la vente aux particuliers.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 6. Ventes des maisons et des appartements neufs

Type de logement	Bretagne			France métropolitaine		
	En 2024 (en nombre ou prix en euros)	Évolution 2023 - 2024 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018 - 2023 ² (en %)	En 2024 (en nombre ou prix en euros)	Évolution 2023 - 2024 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018 - 2023 ² (en %)
Maisons neuves						
Nombre de ventes ¹	104	-42,9	-10,2	3 276	-17,3	-16,2
Prix moyen au m ²	3 911	-2,2	7,2	3 863	-1,7	4,8
Appartements neufs						
Nombre de ventes ¹	3 610	7,6	-10,8	64 529	-4,8	-11,9
Prix moyen au m ²	4 431	-1,5	6,3	4 751	-0,8	3,1

1 : Réservations avec dépôt d'arrhes.

2 : Évolution qui aurait été observée pour les ventes des maisons et des appartements neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes, extraction du 11/03/2025. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction sur existant.

Champ : Permis de 5 logements ou plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

Repli de la fréquentation dans les campings, les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme

En 2024, la fréquentation dans les campings, hôtels et autres hébergements collectifs de tourisme diminue de 5,0 % en Bretagne, alors qu'elle avait atteint des sommets les deux années précédentes. La clientèle résidant en France a été moins présente cette année, tandis que la fréquentation de la clientèle en provenance de l'étranger s'est maintenue. La baisse du nombre de nuitées concerne tous les types d'hébergements collectifs de tourisme. Les hébergements proposés via des plateformes en ligne enregistrent pour leur part une hausse de leur fréquentation.

Une fréquentation touristique inférieure à celle record de 2023

En Bretagne, 25,1 millions de nuitées ont été enregistrées dans les campings, hôtels et autres hébergements collectifs de tourisme sur l'ensemble de l'année 2024 ► [figure 1](#). Par rapport à 2023, la fréquentation diminue de 5,0 %, un recul plus marqué qu'en moyenne en France métropolitaine (-0,6 %). La baisse de la fréquentation de la clientèle résidente (-6,1 %) est à l'origine de ce repli touristique en Bretagne. La clientèle en provenance de l'étranger, dite non résidente, se maintient en 2024 (+0,1 %).

La baisse de fréquentation touristique dans la région fait suite à deux années records ; en 2024, le nombre de nuitées reste cependant plus élevé qu'avant la crise sanitaire (+3,7 % par rapport à 2019). La fréquentation diminue davantage dans le Morbihan (-9,8 %) que dans les trois autres départements bretons (entre -2,3 % et -3,5 %).

Malgré une baisse de la clientèle résidente, la fréquentation des campings est similaire à celle observée en 2022

Entre avril et septembre 2024, 13,6 millions de nuitées ont été comptabilisées dans les 619 campings bretons, soit une baisse de 5,9 % par rapport à la saison précédente (-0,3 % en France métropolitaine) ► [figure 2](#). Le nombre de nuitées retrouve ainsi, après la hausse de 2023, le niveau observé en 2022. La fréquentation des campings est en repli dans les quatre départements bretons, et tout particulièrement dans le Morbihan (-9,7 %) et le Finistère (-5,0 %).

La baisse de fréquentation des campings bretons s'explique par une moindre présence de la clientèle résidente, dont le nombre de nuitées chute de 7,5 %, plus qu'au niveau national (-1,7 % en France

métropolitaine). La fréquentation de la clientèle non résidente se stabilise (+0,5 %, contre +2,8 % en France métropolitaine).

Le recul de la fréquentation touristique par rapport à la saison précédente s'observe dans toutes les catégories de campings ► [figure 3](#). C'est en particulier le cas des campings 3 étoiles, qui enregistrent une forte baisse du nombre de nuitées (-14,0 %). Les campings haut de gamme (4 et 5 étoiles) sont moins touchés ; ils captent en effet en 2024 une part encore plus grande de la clientèle de l'hôtellerie de plein air (55 % des nuitées de la saison, soit 2,5 points de plus qu'en 2023). Cette hausse est à mettre en regard de la montée en gamme de l'offre d'emplacements (+1,3 % pour les campings haut de gamme, comparé à -8,7 % pour les 3 étoiles).

Cette saison encore, la clientèle plébiscite davantage les emplacements équipés : 56 % des nuitées de l'hôtellerie de plein air sont effectuées dans les mobil-homes, bungalows et chalets, soit 2,6 points de plus qu'en 2023. Leur taux d'occupation (53 %) est supérieur de 10 points à celui de l'ensemble des terrains.

Comparée à la saison 2023, la fréquentation de l'hôtellerie de plein air est en baisse tous les mois sauf en mai (+7,5 %), qui a bénéficié d'un long week-end de l'Ascension (avec l'enchaînement du 8 mai et du pont de l'Ascension), et en août (+1,0 %). Le mois d'avril, avec une météo particulièrement maussade, enregistre le plus fort recul (27,0 % de nuitées en moins).

Recul des nuitées dans l'hôtellerie : les établissements d'entrée de gamme plus concernés

En 2024, les hôtels bretons totalisent 7,6 millions de nuitées, soit une baisse de 3,9 % par rapport à 2023 ► [figure 4](#). Les hôtels morbihannais sont les plus affectés (-9,6 %) et la baisse de leur fréquentation contribue pour plus de la moitié au repli du

nombre de nuitées dans la région. Les hôtels bretonniers – qui concentrent 38 % de la fréquentation hôtelière bretonne – enregistrent un repli de 3,7 % en 2024. Dans les Côtes-d'Armor et le Finistère, le recul de la fréquentation hôtelière est plus contenu.

Déjà en baisse en 2023, la fréquentation des touristes résidant en France poursuit son repli en 2024 (-4,2 %). Cette clientèle représente 84 % des nuitées enregistrées par les hôtels bretons. Les touristes non résidents sont également moins présents (-2,1 % par rapport à 2023).

En Bretagne, le **taux d'occupation** des hôtels en 2024 s'établit à 57 %, en retrait de 1,3 point par rapport à 2023. Ce recul est plus marqué au cœur de l'été, avec un recul de 4 points sur les mois de juillet et d'août.

La clientèle s'oriente toujours principalement vers les hôtels 3 étoiles (45 % des nuitées). Leur fréquentation continue de baisser en 2024 (-1,9 %), mais de façon moins marquée que pour les hôtels plus standards (1-2 étoiles) (-12,4 %) ► [figure 5](#). La fréquentation des hôtels 4 et 5 étoiles est confortée en 2024, avec une légère hausse de 1,0 %. Cette augmentation est à relier avec la montée en gamme du parc hôtelier, offrant ainsi plus de chambres avec ce niveau de confort (+1,9 % en 2024, contre une baisse de 0,4 % sur l'ensemble du parc).

En 2024, la fréquentation des hôtels bretons est en retrait chaque mois de l'année par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, sauf en janvier et en mars, sous l'effet du calendrier des vacances scolaires, les élèves bretons ayant eu plus de jours de vacances positionnés sur ces deux mois-là qu'en 2023 (respectivement 5 et 11 jours de plus) ► [figure 6](#).

Baisse de la clientèle résidente dans les autres hébergements collectifs de tourisme

En 2024, les autres hébergements collectifs touristiques bretons ont enregistré 4,0 millions de nuitées. Leur fréquentation continue de baisser (-4,3 %), alors qu'elle se maintient en France métropolitaine (+0,5 %). Les touristes non résidents y séjournent plus qu'en 2023 (+2,8 %), contrairement aux résidents dont le nombre de nuitées recule de 5,3 %.

Autrice :
Anne Mével (Insee)

► Encadré – Sur les neuf premiers mois de 2024, hausse de la fréquentation des hébergements proposés via des plateformes

En Bretagne, entre janvier et septembre 2024, 9,7 millions de nuitées sont passées dans des locations touristiques de courte durée (hors hôtels et campings) réservées via des plateformes en ligne (Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor) ► [sources](#). Comparée à la même période en 2023 (qui concentrait alors 85 % des nuitées de l'ensemble de l'année), la fréquentation des hébergements proposés par les quatre plateformes a augmenté de 20,0 %, une hausse similaire à la moyenne nationale (+21,4 %). Cette augmentation est portée à la fois par la clientèle résidente (+15,5 %) et la clientèle non résidente (+34,4 %), cette dernière représentant 26 % de la fréquentation de ces meublés touristiques en 2024.

► 1. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

Type d'hébergement	Bretagne		France métropolitaine	
	Nombre en 2024 (en milliers)	Évolution entre 2023 et 2024 (en %)	Nombre en 2024 (en milliers)	Évolution entre 2023 et 2024 (en %)
Hôtels	7 595	-3,9	209 841	-1,4
Campings	13 582	-5,9	141 180	-0,3
AHCT*	3 969	-4,3	95 332	0,5
Total	25 147	-5,0	446 354	-0,6

* AHCT : Autres hébergements collectifs touristiques.

Notes : Données définitives. Campings : La saison touristique couvre uniquement les mois d'avril à septembre.

Source : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 2. Nuitées dans les campings par département

Territoire	Nombre de nuitées dans les campings		Part de nuitées effectuées en 2024 par la clientèle non résidente		Part de nuitées effectuées en 2024 sur emplacements équipés (en %)
	En 2024 (en milliers)	Évolution entre 2023 et 2024 (en %)	En 2024 (en %)	Évolution entre 2023 et 2024 (en points)	
Côtes-d'Armor	2 434	-1,7	22,1	0,2	48,4
Finistère	4 937	-5,0	24,7	1,2	58,7
Ille-et-Vilaine	1 383	-1,8	39,8	2,7	51,4
Morbihan	4 828	-9,7	14,6	1,3	58,8
Bretagne	13 582	-5,9	22,2	1,4	56,1
France métropolitaine	141 180	-0,3	30,3	1,0	58,8

Note : Données définitives.

Sources : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 3. Nuitées dans les campings selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées dans les campings en 2024 (en milliers)		Évolution entre 2023 et 2024 (en %)	
	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine
	Non classés	712	6 733	-0,3
Classés	12 870	134 448	-6,1	-0,9
1-2 étoiles	2 162	12 491	-8,8	-8,7
3 étoiles	3 294	35 748	-14,0	-2,9
4-5 étoiles	7 414	86 208	-1,3	1,2
Total	13 582	141 180	-5,9	-0,3

Note : Données définitives.

Sources : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 4. Nuitées dans les hôtels par département

Territoire	Nombre de nuitées dans les hôtels		Part de nuitées effectuées en 2024 par la clientèle non résidente	
	En 2024 (en milliers)	Évolution entre 2023 et 2024 (en %)	En 2024 (en %)	Évolution entre 2023 et 2024 (en points)
Côtes-d'Armor	1 208	-0,8	14,0	0,2
Finistère	1 829	-0,4	14,8	-0,3
Ille-et-Vilaine	2 898	-3,7	19,6	0,5
Morbihan	1 659	-9,6	11,8	0,4
Bretagne	7 595	-3,9	15,9	0,3
France entière	214 462	-1,4	35,9	0,5

Note : Données définitives.

Sources : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

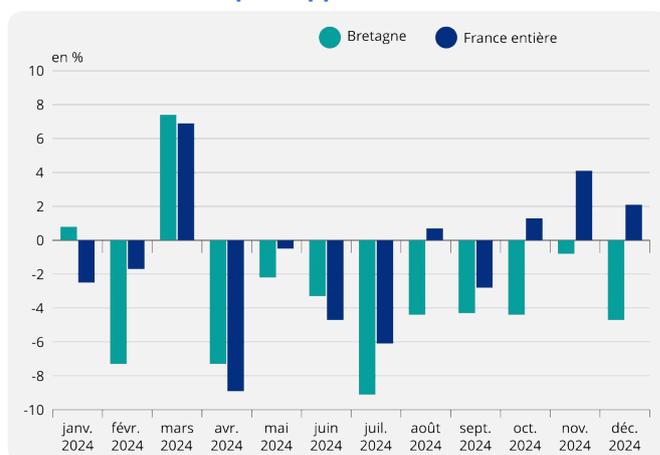
► 5. Nuitées dans les hôtels selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées dans les hôtels en 2024 (en milliers)		Évolution entre 2023 et 2024 (en %)	
	Bretagne	France entière	Bretagne	France entière
Non classés	645	20 399	-3,9	-9,0
Classés	6 950	194 063	-3,9	-0,5
1-2 étoiles	1 639	40 950	-12,4	-5,7
3 étoiles	3 384	84 605	-1,9	-0,8
4-5 étoiles	1 928	68 508	1,0	3,4
Total	7 595	214 462	-3,9	-1,4

Note : Données définitives.

Sources : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 6. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2024 par rapport au même mois de 2023



Sources : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

Les immatriculations de véhicules diminuent, le trafic aérien augmente légèrement

Après un rebond en 2023, les immatriculations de véhicules neufs sont en baisse en 2024, dans des proportions équivalentes en Bretagne et au niveau national (-2,7 %). Dans la région, elles sont inférieures de 21 % à leur niveau de 2019, avant la crise sanitaire. La croissance des ventes de véhicules à motorisation électrique marque un net ralentissement en 2024. Toutefois, représentant 19,4 % des immatriculations, leur part se situe à un niveau plus élevé qu'en France (16,8 %). Avec 1,47 million de passagers, le trafic aérien augmente modérément en Bretagne en 2024 (+2,1 %). Il reste nettement inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire, contrairement à ce qui est observé au niveau national.

En 2024, le transport routier de marchandises est en croissance en Bretagne (+2,1 % de tonnes-kilomètres par rapport à 2023), avec une part du trafic au sein de la région de plus en plus élevée.

Les immatriculations de véhicules neufs sont en baisse

En 2024, 95 044 véhicules neufs (voitures particulières, véhicules utilitaires légers (VUL), véhicules industriels à moteur¹, bus et autocars) ont été immatriculés en Bretagne, représentant 4,3 % de l'ensemble des immatriculations enregistrées en France ► **figure 1**. Après un rebond de 11,9 % en 2023, les immatriculations se replient en 2024 dans la région, dans des proportions similaires au niveau national (-2,7 %). Elles restent au-dessus du point bas de 2022 (87 286) mais sont loin d'avoir retrouvé leur volume d'avant-crise (119 789 en 2019). Ainsi, comparé à l'année 2019, le nombre d'immatriculations enregistrées en 2024 est en diminution de 20,7 % en Bretagne et de 21,6 % en France entière.

Ce repli est le plus marqué dans les Côtes-d'Armor (-28,6 % entre 2019 et 2024) mais est aussi notable dans le Finistère (-19,9 %) et le Morbihan (-19,0 %). En Ile-et-Vilaine, la baisse est légèrement moindre sur cette période (-17,8 %), malgré le recul le plus important des départements de la région entre 2023 et 2024 (-6,7 %).

Les ventes de véhicules particuliers représentent 73,8 % des immatriculations de la région en 2024. Cette proportion est plus élevée au niveau national (79,6 %), du fait notamment d'une part plus importante de VUL immatriculés dans la région.

Les immatriculations de voitures neuves diminuent en 2024, dans la région comme au niveau national (respectivement -3,6 % et -3,4 %). Elles renouent avec les baisses successives amorcées par la forte chute de 2020, malgré un rebond en 2023. Comparé à l'année 2019, le nombre de voitures particulières neuves immatriculées dans la région en 2024 est en baisse de 22,7 % en Bretagne et de 22,3 % au niveau national ► **figure 2**.

Depuis 2019, la part de véhicules électriques parmi les véhicules immatriculés a fortement augmenté chaque année, passant de 1,9 % en 2019 à 19,1 % en 2023. Cette hausse continue marque un net ralentissement en 2024, avec une proportion de véhicules électriques immatriculés égale à 19,4 % ► **figure 3**, en progression de 0,3 point par rapport à 2023. Cette part est toutefois plus élevée qu'au niveau national (16,8 % en 2024, +0,1 point par rapport à l'année précédente). En Bretagne, 17,8 % des bus et autocars

immatriculés en 2024 sont électriques, soit une proportion deux fois plus importante qu'en France (9,9 %). En particulier, 28,6 % des bus et autocars immatriculés en 2024 en Ile-et-Vilaine sont électriques, avec notamment des achats récents par Rennes Métropole d'une centaine de bus électriques, en cours de déploiement sur le réseau intra-rocade.

En 2024, 21 446 véhicules utilitaires légers ont été immatriculés, soit 22,6 % des immatriculations enregistrées en Bretagne. C'est davantage qu'au niveau national (17,8 %). Après un fort repli en 2022, les mises en circulation de ce type de véhicules se sont stabilisées en 2023. En 2024, elles augmentent faiblement en Bretagne et au niveau national (respectivement +1,1 % et 0,3 %). Le nombre de VUL immatriculés est inférieur de 14,6 % au niveau de 2019 en Bretagne (-20,2 % en France).

En 2024, 3 222 poids lourds² ont été immatriculés dans la région, soit une baisse de 5,8 % par rapport à 2023 (+0,5 % au niveau national). Le nombre d'immatriculations de ce type de véhicules est également inférieur à celui enregistré avant la crise de la Covid-19 (-14,8 % en Bretagne et -11,3 % en France).

Par ailleurs, 14 166 2-3 roues et quadricycles à moteur ont été immatriculés en 2024 dans la région, un chiffre en recul de 3,1 % sur un an, mais en hausse de 12,7 % par rapport à 2019.

Très loin de son niveau d'avant-crise, le trafic aérien de passagers augmente légèrement

Avec 1,47 million de passagers, la fréquentation des aéroports bretons enregistre une hausse modérée en 2024 (+2,1 %) ► **figure 4**. Elle fait suite à une baisse de 3,1 % en 2023, après des chocs importants liés à la crise sanitaire : chute de 67,0 % en 2020, suivie de deux années de reprise : (+38,6 % en 2021 et +37,8 % en 2022). Avec un nombre de passagers en 2024 inférieur de 37,7 % à celui de 2019, le trafic aérien breton reste loin de son niveau d'avant-crise ► **figure 5**. La tendance post-crise sanitaire est très différente au niveau national avec quatre années successives de hausse. Ainsi, malgré une plus faible croissance en 2024 (+3,9 %), le trafic de passagers y a pratiquement retrouvé son niveau de 2019.

Depuis la crise de la Covid-19, on observe une recomposition du trafic aéroportuaire avec une forte diminution des liaisons nationales.

Les situations sont toutefois relativement différenciées en Bretagne et au niveau national. En Bretagne, le trafic aéroportuaire sur les lignes nationales représente en 2024 les trois quarts du nombre total de passagers, mais il se situe bien en deçà de son volume d'avant-crise (-39,6 %). Le trafic international est pour sa part inférieur en 2024 de 27,9 % à celui observé en 2019. Au niveau France, le trafic international représente plus des trois quarts du nombre de passagers en 2024 et est supérieur de 3,6 % à son niveau de 2019. Enfin, les lignes à bas coût (*low cost*) représentent 53,3 % du trafic global³ en Bretagne et 42,6 % au niveau national. Elles ont perdu des passagers entre 2019 et 2024 en Bretagne (-9,5 %), alors qu'elles en ont fortement gagné en France (+20,4 %).

Le transport routier de marchandises est en hausse

En Bretagne, les marchandises transportées par la route représentent 16,1 milliards de tonnes-kilomètres. Elles comprennent à la fois les volumes en entrées et en sorties de la Bretagne et les flux internes à la région ► **figure 6**. Ce volume total est en augmentation de 2,8 % par rapport à 2023.

Cette hausse sur un an concerne principalement les flux sortants (+4,7 %), mais elle s'observe aussi sur les flux entrants et les flux intérieurs (+2,0 %).

Malgré cette croissance, les marchandises transportées représentent en 2024 un volume équivalent à celui enregistré en 2018. Mais leur répartition diffère, avec une part d'échanges internes à la région dans l'ensemble du trafic de marchandises en augmentation, passant de 31,7 % du total en 2018 à 33,8 % en 2024. En lien avec les principales activités économiques implantées en Bretagne, une grande part des volumes de marchandises transportées à l'intérieur de la région sont des produits agricoles, alimentaires, des minerais et des matériaux de construction. ●

Auteur :
Cyril Gicquiaux (Dreal)

1 - Camions, tracteurs routiers et véhicules automoteurs spécialisés lourds destinés à des usages complémentaires au transport (ambulances, bennes à ordures, véhicules incendie...)

2 - Véhicules industriels à moteur.

3 - C'est-à-dire national, international et de transit.

► 1. Immatriculations de véhicules neufs par département et type de véhicule

Territoire	Nombre d'immatriculations en 2024					Évolution des immatriculations de voitures particulières (en %)	
	Voitures particulières	Véhicules utilitaires légers ¹	Véhicules industriels à moteur ²	Bus et autocars	2-3 roues et quadricycles à moteur	2023-2024	Évolution annuelle moyenne 2018-2023 *
Côtes-d'Armor	11 620	3 622	547	10	2 860	-3,7	-6,6
Finistère	19 676	5 716	478	40	3 816	-0,5	-4,9
Ille-et-Vilaine	22 379	7 129	1 395	112	4 006	-6,7	-2,7
Morbihan	16 459	4 979	802	80	3 484	-2,6	-4,8
Bretagne	70 134	21 446	3 222	242	14 166	-3,6	-4,5
France entière	1 755 167	391 515	50 741	6 625	330 584	-3,4	-4,0

1 : Camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

2 : Camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

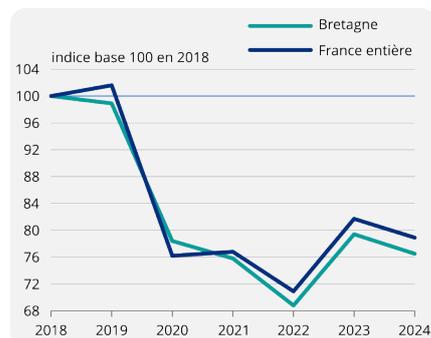
* : Évolution qui aurait été observée pour les immatriculations de véhicules neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes.

Champ : Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

► 2. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs

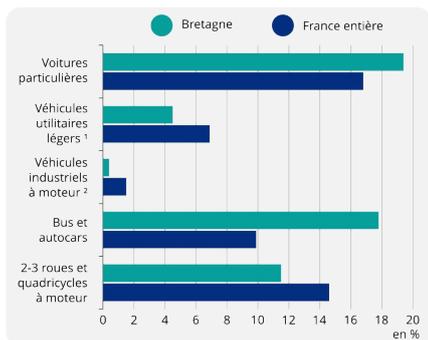


Note : Données brutes.

Champ : Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

► 3. Part des véhicules électriques dans les immatriculations en 2024



1 : Camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

2 : Camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

Champ : Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

► 4. Passagers des aéroports par type de ligne

Type de ligne	Bretagne			France entière	
	Passagers 2024 (en nombre)	Évolution 2023-2024 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018-2023 ¹ (en %)	Évolution 2023-2024 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018-2023 ¹ (en %)
Lignes nationales ²	1 086 962	-7,2	-7,4	-4,5	-3,7
Lignes internationales	376 433	44,3	-13,0	6,7	0,3
Transit	3 113	-26,2	-34,6	-7,9	-13,9
Total	1 466 508	2,1	-8,8	3,9	-0,8
dont lignes à bas coût (<i>low cost</i>)	781 330	11,7	-1,6	6,1	4,1
Part des lignes à bas coût (<i>low cost</i>) (en %)	53,3	///	///	///	///

1 : Évolution qui aurait été observée pour le trafic passager des aéroports, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

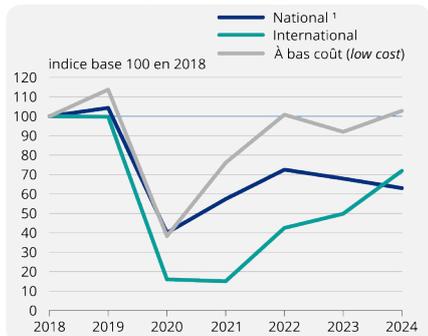
2 : La fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

Note : Données brutes.

/// : Absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.

► 5. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Bretagne



1 : La fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

Source : Union des aéroports français.

► 6. Transport de marchandises par la route

Bretagne	2024 (p) (en millions de tonnes-kilomètres)	Évolution 2023-2024 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018-2023 ¹ (en %)
Entrées dans la région	5 921	2,0	-0,8
Sorties de la région	4 720	4,7	-1,9
Intérieur de la région	5 439	2,0	0,9
Total	16 080	2,8	-0,6

(p) : Données provisoires.

1 : Évolution qui aurait été observée pour le transport de marchandises par la route, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Champ : France métropolitaine hors Corse. Données hors transport international.

Source : SDES, Enquête Transport routier de marchandises.

La Bretagne couvre près d'un tiers de sa consommation électrique et la production d'énergies renouvelables continue de progresser

En 2024, la Bretagne produit 31 % de sa consommation électrique, contre moins de 15 % en 2015. L'augmentation notable de la couverture énergétique sur cette période résulte de la hausse de la production, alors que la consommation est stable. Les trois quarts de cette production électrique sont issus des énergies renouvelables (éolien, hydraulique, solaire et bioénergies). Dans la région, la production solaire continue d'augmenter, mais l'éolien est l'énergie renouvelable la plus productive grâce notamment au parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, totalement opérationnel depuis mai 2024. La consommation brute de gaz augmente ; elle est couverte à hauteur de 6 % par une production renouvelable en forte croissance.

Avertissement

Mis à part l'encadré, le périmètre d'analyse de la publication porte sur les **consommations brutes** de gaz naturel et d'électricité et ces consommations ne sont pas corrigées de l'aléa climatique. Par conséquent, les évolutions de ces consommations d'une année sur l'autre sont à prendre avec précaution. Elles permettent cependant d'observer les tendances sur des périodes longues.

La Bretagne couvre presque un tiers de sa consommation électrique

En 2024, la consommation brute d'électricité en Bretagne s'élève à 21 580 GWh et celle de gaz à 15 830 GWh.

La même année, la production électrique de la région atteint 6 700 GWh. La Bretagne couvre ainsi presque un tiers de sa consommation électrique (31 %), contre 14 % en 2015. Elle se situe à la dixième place des régions métropolitaines les plus autonomes ► **figure 1**. Parmi les six régions ne disposant pas d'un parc nucléaire, elle se positionne à la troisième place, après les régions Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec douze réacteurs nucléaires répartis sur quatre centrales, la région Centre-Val de Loire produit plus de quatre fois sa consommation électrique.

La consommation brute régionale de gaz en légère hausse, celle d'électricité relativement stable

Entre 2015 et 2024, la consommation annuelle brute de gaz augmente de 6,5 %, alors que celle d'électricité est relativement stable ► **figure 2**. Le lien entre consommation annuelle et **indice de rigueur climatique** est net entre 2015 et 2021, jusqu'à la mise en service de la centrale à gaz de Landivisiau. Depuis 2022, la consommation régionale de gaz intègre aussi la quantité de gaz utilisé par la centrale pour produire de l'électricité. Ainsi, l'importante hausse de la consommation de gaz en 2022 s'explique surtout par la forte production de la centrale à gaz liée à la faible disponibilité du parc nucléaire français cette année-là.

Les trois quarts de la production électrique sont issus des énergies renouvelables

En 2024, la production électrique issue des énergies renouvelables (éolien, hydraulique, solaire et bioénergies) s'élève à 5 070 GWh en Bretagne. Elle représente ainsi 75,7 % de la production électrique totale dans la région

► **figure 3** et a quasiment été multipliée par deux depuis 2015. Dans la région voisine des Pays de la Loire, cette production d'énergie renouvelable a triplé sur la même période.

Le **taux de couverture de l'électricité renouvelable** est de 23,5 % en 2024 en Bretagne ► **figure 4**. Il a augmenté de 4 points en un an mais reste inférieur à celui de la France métropolitaine dans son ensemble (35,3 %). Il est très éloigné du niveau des régions Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est, qui couvrent chacune d'entre elles plus de la moitié de leur consommation électrique par les énergies renouvelables. Cependant, ces régions disposent d'un grand parc de barrages hydrauliques depuis le milieu du XX^e siècle. En Bretagne, la production hydraulique repose essentiellement sur l'exploitation de l'usine marémotrice de la Rance.

En 2024, selon ce critère du taux de couverture par les énergies renouvelables, la Bretagne se situe à la dixième place des régions métropolitaines, devant les régions Pays de la Loire, Normandie et Île-de-France.

L'éolien, la filière renouvelable la plus productive en Bretagne, connaît une forte hausse en 2024

La production éolienne de la région s'élève à 3 430 GWh en 2024. C'est la plus grosse production électrique toutes **filières** confondues, représentant la moitié de la production électrique totale. En seconde position figure la production thermique, avec 1 630 GWh. La production électrique d'origine thermique diminue en 2024, la centrale thermique de Landivisiau ayant été moins sollicitée. En revanche, la production électrique éolienne a nettement augmenté depuis 2022 grâce notamment à la mise en production d'éoliennes offshore. Après les premiers raccordements du parc en mer de Saint-Brieuc en 2023, l'ensemble du parc est opérationnel depuis mai 2024. À terme, sa capacité annuelle prévue est d'environ 1 800 GWh. Un autre parc en mer en Bretagne Sud est en projet.

Ainsi, si la filière est pour l'instant en dessous des objectifs chiffrés du **Sraddet** (près de 9 000 GWh environ prévus en 2025), le déploiement de son parc devrait entraîner une accélération de sa production dans les prochaines années.

La production solaire continue de croître, tandis que l'hydraulique et les bioénergies restent stables

En 2024, la production solaire s'élève à 590 GWh, soit près de 9 % de la production électrique régionale. Elle a été multipliée par trois depuis 2015 et connaît une accélération depuis 2021. Cependant, elle produit pour l'instant moins de la moitié des 1 300 GWh prévus par le **Sraddet** pour 2025.

La production hydraulique est relativement stable depuis 2015. Elle contribue elle aussi à hauteur de 9 % (590 GWh) à la production totale en 2024.

La production électrique brute issue des bioénergies bretonnes s'élève quant à elle à 460 GWh, soit près de 7 % de la production totale. Depuis trois ans, cette production est stable.

Le gaz renouvelable : une production qui continue d'augmenter

En 2024, la Bretagne est la sixième région de France continentale à produire le plus de **biométhane**. Cette production s'élève à 930 GWh.

La production augmente régulièrement chaque année ► **figure 5**. Cette évolution va dans le sens du **Sraddet**, qui prévoit une production d'environ 7 400 GWh de biogaz par méthanisation en Bretagne à l'horizon 2030. Depuis 2019, l'évolution de la production de biométhane est moins élevée en Bretagne qu'en France continentale, mais proche de celle des Pays de La Loire.

En 2024, la Bretagne couvre ainsi 5,9 % de sa consommation brute de gaz par sa production de biométhane. ●

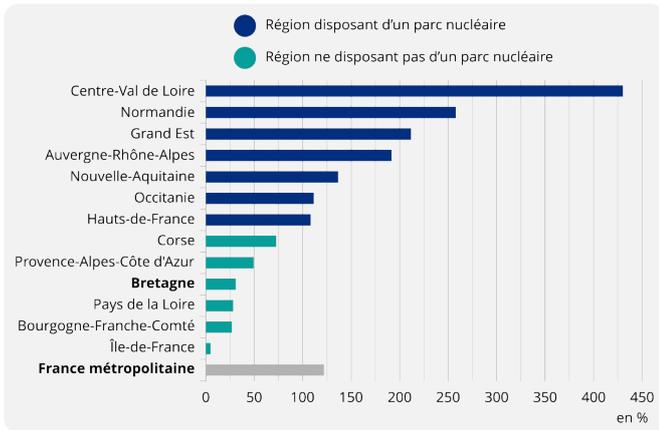
Autrice :
Florence Le Bris (Insee)

Encadré - Les types d'énergie consommée dans la région

En 2023, en Bretagne, la **consommation finale d'énergie** correspond à 79 TWh ► **figure 6**. Les produits pétroliers, l'électricité, le gaz naturel et le bois représentent la quasi-totalité (91 %) des ressources énergétiques consommées.

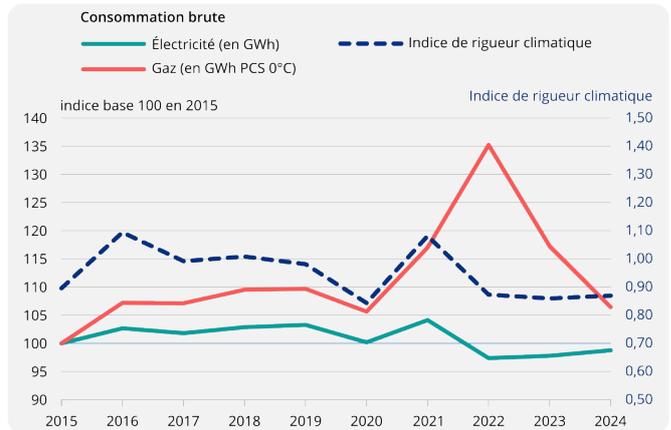
Sur longue période, la consommation finale d'énergie corrigée du climat évolue peu : +0,7 % depuis 2000 et -2,6 % depuis 2012. En revanche, le type d'énergie consommée évolue : la consommation de produits pétroliers diminue de 25 % sur la période 2000-2023 et leur part dans le total passe de 57 % à 43 %. Cette baisse est compensée par une hausse des consommations d'électricité, de biomasse (bois, agrocarburants) et de chaleur renouvelable (pompes à chaleur).

► 1. Part de la consommation électrique couverte par la production en 2024



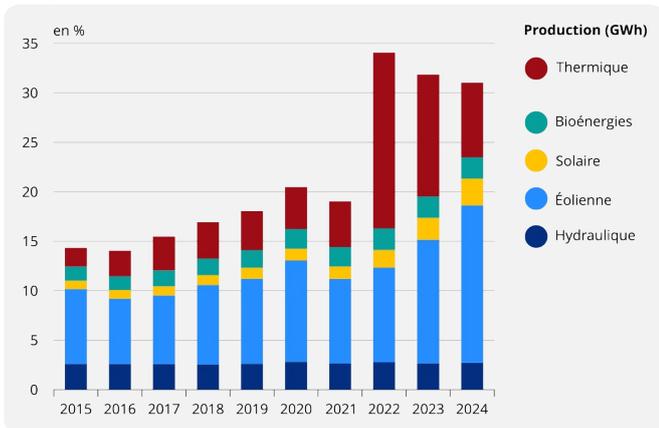
Lecture : En 2024, la région Bretagne produit 31 % de sa consommation en électricité.
Source : RTE.

► 2. Évolution de la consommation brute en Bretagne entre 2015 et 2024



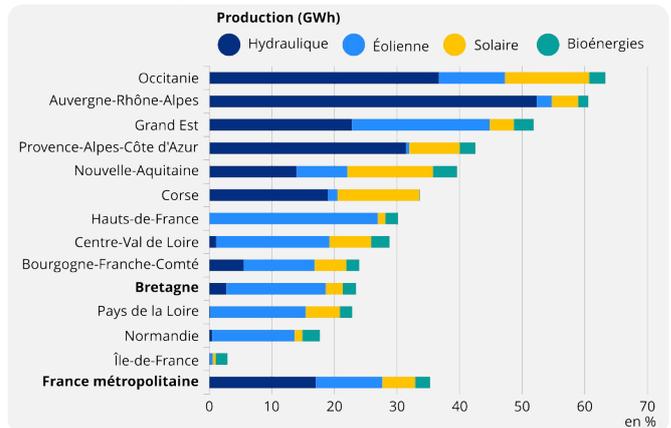
Champ : Ce jeu de données présente les consommations régionales annuelles brutes d'électricité (GWh) et de gaz (GWh PCS 0°C) sans correction de l'aléa climatique.
Sources : RTE ; GRTgaz (devenu NaTran en 2025) ; Teréga.

► 3. Part de la consommation électrique bretonne couverte par filière entre 2015 et 2024



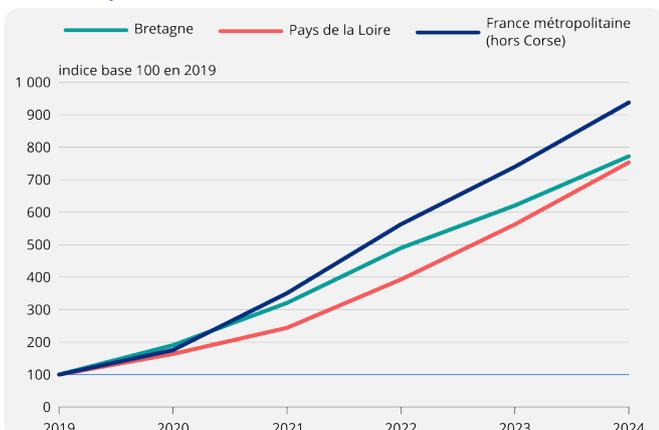
Lecture : En 2024, la Bretagne couvre 23,5 % de sa consommation électrique par des énergies renouvelables : 2,7 % par l'hydraulique, 15,9 % par l'éolien, 2,7 % par le solaire et 2,1 % par les bioénergies.
Source : RTE.

► 4. Part de la consommation électrique régionale couverte par les énergies renouvelables en 2024



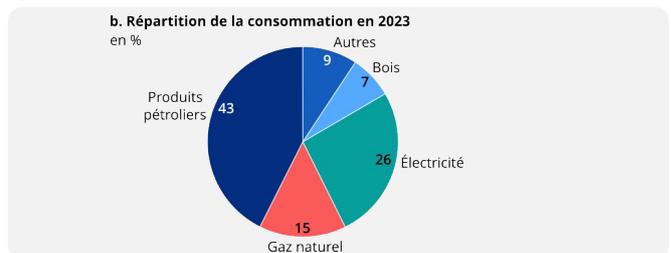
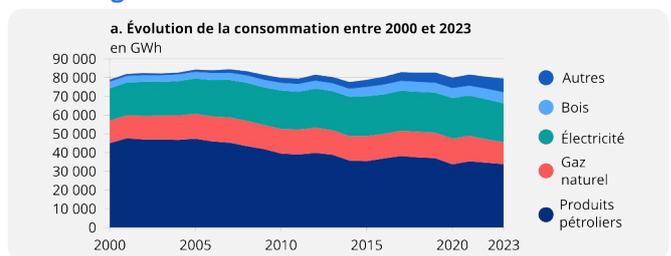
Lecture : En 2024, l'Occitanie est la région métropolitaine qui couvre le plus sa consommation électrique par sa production renouvelable, avec un taux de couverture de 63,3 %, dont 36,7 % pour l'hydraulique, 10,5 % pour l'éolien, 13,5 % pour le solaire et 2,6 % pour les bioénergies.
Champ : France métropolitaine.
Source : RTE.

► 5. Évolution comparée de la production de biométhane en Bretagne, Pays de la Loire et France métropolitaine (hors Corse) entre 2019 et 2024



Notes : Données définitives des productions de biométhane des sites raccordés au réseau de NaTran, de Teréga et de distributeurs et ELD. Les données sont agrégées de manière annuelle et en GWh PCS 0°C.
Lecture : La production de biométhane aux sites d'injection dans le réseau de transport et de distribution a été multipliée par 7 dans les Pays de la Loire entre 2019 et 2024.
Champ : Production de biométhane aux sites d'injection dans le réseau de transport et de distribution.
Sources : GRTgaz (devenu NaTran en 2025) ; Teréga.

► 6. Consommation finale d'énergie par type d'énergie en Bretagne



Lecture : En 2023, la consommation de produits pétroliers représente 43 % de la consommation finale d'énergie.
Sources : ADEME, AFPG, Agence ORE, AILE, Association Météo Bretagne, Brest Métropole, Cerema, Ceren, Dreal, EDF, EDF SEI, Enedis, Fibois Bretagne, GRDF, GRTgaz (devenu NaTran en 2025), Insee, Observ'ER, ODRÉ, OEB, Régistre ICPE, Rennes Métropole, SDES, SINOE, Solagro, UAF, Uniclimate.
 Traitement des données : Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB).

Définitions

Synthèse régionale

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Emploi salarié

Emploi salarié

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Emploi (au sens du BIT)

Une personne en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Intérim / Travail temporaire / Travail intérimaire

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Estimations d'emploi localisées / Estel

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié ».

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation

La correction des variations saisonnières (CVS) permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Nomenclature d'activités française / NAF

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes. La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224 et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Chômage et politiques de l'emploi

Population active (BIT)

La population active au sens du Bureau international du travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée / Population en emploi (BIT)

Une personne en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Chômeur (BIT) / Personne au chômage (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi durant une semaine donnée ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ;
- avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs au sens du BIT.

Catégories des inscrits à France Travail

Les inscrits à France Travail regroupent l'ensemble des personnes inscrites sur les listes de France Travail (indemnisées ou non, certaines pouvant occuper un emploi). L'inscription sur ces listes est soumise à certaines conditions. Selon leur situation vis-à-vis de l'obligation de recherche d'emploi et de l'exercice ou non d'une activité, les inscrits à France Travail sont regroupés en cinq catégories :

- catégorie A : inscrits tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : inscrits non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc.), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en

contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;

- catégorie E : inscrits non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à France Travail et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégorie A, B ou C, depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits depuis deux ans ou plus.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences (PEC).

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Contrat unique d'insertion (CUI)

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Sa durée minimale est de 6 mois et sa durée maximale de 24 mois renouvellement compris ; il peut s'agir d'un temps partiel (avec un minimum de 20 heures hebdomadaires, sauf exception) ou d'un temps complet.

La possibilité de conclure un CAE est ouverte aux employeurs du secteur non marchand (pour l'essentiel, collectivités territoriales, autres personnes morales de droit public, personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, associations loi 1901). La conclusion d'un tel contrat ouvre droit, pour l'employeur, à différentes aides : exonération de cotisations sociales patronales à hauteur du Smic, aide à la rémunération fixée en pourcentage du Smic (pouvant aller jusqu'à 95 % du Smic).

Remarque :

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi, ainsi que le contrat d'avenir, succèdent aux contrats emploi-solidarité et aux contrats d'emplois consolidés depuis le 1^{er} mai 2005. À compter du 1^{er} janvier 2010, le CAE est remplacé par le contrat unique d'insertion dans le non marchand (CUI-CAE).

Contrat initiative emploi (CIE)

Le contrat initiative emploi (CIE), initialement créé en 1995 (date à laquelle il s'est substitué au contrat de retour à l'emploi), est un contrat de travail du secteur marchand, dont l'objectif est d'inciter à l'embauche des personnes en difficulté sur le marché du travail, en allégeant le coût du travail. Le CIE

est à durée indéterminée ou déterminée dans la limite de 24 mois, à temps plein ou partiel. Afin d'accéder aux aides à l'embauche, les entreprises signent une convention avec France Travail (ex-Pôle emploi).

Le CIE a fait l'objet d'une profonde réforme dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, ce qui conduit à évoquer un « ancien » et un « nouveau » CIE. Initialement ciblé sur les chômeurs de longue durée, le CIE s'adresse désormais aux personnes sans emploi, inscrites ou non à France Travail, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dorénavant, la conclusion d'un CIE ouvre droit, pour l'employeur, à une aide financière destinée à prendre en charge une partie du coût du contrat ainsi conclu et, le cas échéant, des actions de formation et d'accompagnement professionnels prévues par la convention. Le montant de l'aide est déterminé par arrêté du préfet de région. La part prise en charge par l'État ne peut en tout état de cause excéder 47 % du Smic horaire brut dans la limite d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Remarque :

À compter du 1^{er} janvier 2010, le CIE est remplacé par le contrat unique d'insertion dans le non marchand (CUI-CIE).

Insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 29 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance.

Démographie d'entreprises

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Mis en place à partir de 2017, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune en PACEA, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Contrat d'engagement jeune (CEJ)

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en œuvre à la fois par France Travail et les missions locales depuis le 1^{er} mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine) et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum. Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements. Contrairement à la Garantie jeunes qui s'inscrit nécessairement dans un Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), le CEJ ne peut pas être concomitant avec un PACEA.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation

La correction des variations saisonnières (CVS) permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Entreprise individuelle

Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. Les entreprises individuelles classiques désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Société

Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand : produire des biens ou des services pour le marché (source de profit ou d'autres gains financiers pour ses propriétaires). Elle est la propriété collective de ses actionnaires qui désignent les administrateurs responsables de sa direction générale.

Création d'entreprise / Réactivation d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Services aux entreprises

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien.

Services aux particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté

européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes. La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée 2008 / NA 2008

La NAF rév. 2, nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008, contient deux niveaux agrégés « standards » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2. Toutefois, pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse, des niveaux de regroupements supplémentaires ont dû être définis.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Construction

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le Code de la construction et de l'habitation.

Tourisme

Tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

Nuitée

La fréquentation en nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Deux personnes séjournant trois nuits dans un établissement comptent ainsi pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Hôtellerie de plein-air (camping)

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations, ainsi que d'équipements communs.

Autres hébergements collectifs touristiques / AHCT

Les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) sont les résidences hôtelières de tourisme, les villages de vacances et maisons familiales de vacances, les auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour, les centres sportifs.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air, autres hébergements)

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

Transports

Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs et celles des véhicules en transit temporaire ne sont pas comptabilisées.

Transition énergétique

Sraddet

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) planifie la transition écologique à l'échelle régionale. En Bretagne, il a été adopté par le Conseil régional en décembre 2020.

Consommation brute d'énergie

Hormis dans l'encadré, les consommations régionales brutes d'électricité et de gaz ne sont pas corrigées de l'aléa climatique. Pour le gaz, les contenus énergétiques sont exprimés en GWh PCS avec une température de combustion de référence de 273 K (0°C).

Consommation finale d'énergie

La consommation finale d'énergie correspond à la consommation des seuls utilisateurs finaux (industries, ménages, services, agriculture, sylviculture et pêche, transports) ; en d'autres termes, il s'agit de la consommation d'énergie à toutes fins autres que la transformation, le transport, la distribution et le stockage d'énergie. Dans l'encadré, les données sont corrigées de l'aléa climatique.

Indice de rigueur climatique

L'indice de rigueur climatique est le rapport entre un indicateur de climat observé et un indicateur de climat de référence (période de 2008 à 2024). Cet indicateur est constitué par la somme des degrés jours unifiés de l'année (écart journalier entre la température observée et 15°C). Ainsi, si l'indice est supérieur à 1, l'année considérée est plus

rigoureuse qu'une année moyenne et si l'indice est inférieur à 1, l'année considérée est moins rigoureuse qu'une année moyenne.

Taux de couverture de l'électricité renouvelable

Il s'agit de la part de la consommation électrique régionale brute couverte par les énergies renouvelables.

Filière

La filière « Hydraulique » comprend tous les types de centrales hydrauliques (éclusée, fil de l'eau...).

La filière « Thermique à combustible fossile » comprend les combustibles de type charbon, fioul et gaz.

La filière « Bioénergies » comprend les biogaz, les déchets papeterie/carton, les déchets urbains, le bois-énergie et les autres biocombustibles solides.

Les autres filières de production électrique sont l'éolien, le solaire, les énergies marines et la géothermie.

Biométhane

Le biométhane est un gaz combustible produit à partir de la transformation de matières organiques issues de divers secteurs : agricole, industriel, déchets de restauration, déchets de collectivités, gaz issu des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), etc. La digestion de ces matières organiques produit du biogaz pouvant être valorisé par combustion sous forme de chaleur et/ou d'électricité. Ce biogaz peut être purifié pour atteindre la qualité du gaz naturel. On l'appelle alors « biométhane ». Une fois épuré et odorisé, il peut être injecté dans les réseaux de gaz.

Sources

Emploi salarié

- [Estimations d'emploi](#).

Chômage et politiques de l'emploi

- [Taux de chômage localisés](#).
- [Dares - Chômage](#).
- [Dares - Politique de l'emploi](#).

Démographie d'entreprises

- [SIDE \(Système d'information sur la démographie d'entreprises\)](#).
- [Créations d'entreprises](#).
- [Défaillances d'entreprises](#).
- [Banque de France](#).

Construction

- [Sitadel](#).
- [Ministère de la Transition écologique \(MTE\)](#).

Tourisme

- [L'enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques](#), réalisée mensuellement par l'Insee, a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle couvre trois types d'établissements : les hôtels, les campings et les AHCT. Elle n'inclut pas les hébergements proposés par des particuliers, notamment par l'intermédiaire des plateformes en ligne.
- L'encadré s'appuie sur des données d'[Eurostat](#), qui a conclu un accord d'échanges de données début 2020 avec quatre plateformes en ligne (Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor). Le champ couvre les hébergements de courte durée (à l'exclusion des hôtels et campings) réservés par l'intermédiaire de ces plateformes d'économie collaborative. Les données Eurostat ne peuvent pas être comparées avec les enquêtes de fréquentation touristique de l'Insee, certains hébergements étant comptabilisés dans les deux sources (par exemple, les auberges de jeunesse ou les résidences de tourisme). Afin de préserver le secret professionnel, les données des quatre plateformes, qui ont par ailleurs un caractère expérimental, ont été agrégées.

Transports

- [SDES - Immatriculations de véhicules routiers](#).
- [SDES - Transport routier de marchandises \(TRM\)](#).
- [Union des aéroports français](#).

Pour en savoir plus

Synthèse régionale - Contexte national

- **Héam J.-C., Quévat B. (Insee)**, « [Les comptes de la Nation en 2024 - Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages accélère](#) », Insee Première n° 2053, mai 2025.
- **Insee**, « [Désordre mondial, croissance en berne](#) », Note de conjoncture, mars 2025.
- **Lardoux J.-M., Marcault C. (Insee)**, « [4^e trimestre 2024 : l'emploi salarié diminue légèrement, la baisse de l'intérim s'accroît](#) », Insee Conjoncture Bretagne n° 53, mars 2025.

Emploi salarié

- **Insee**, « [Au quatrième trimestre 2024, l'emploi salarié se replie de 0,3 %](#) », Informations rapides n° 2025-57, février 2025.
- **Lardoux J.-M., Marcault C. (Insee)**, « [4^e trimestre 2024 : l'emploi salarié diminue légèrement, la baisse de l'intérim s'accroît](#) », Insee Conjoncture Bretagne n° 53, mars 2025.
- **Dreets Bretagne**, « [L'intérim en Bretagne au 4^e trimestre 2024](#) », mars 2025.

Chômage et politiques de l'emploi

- **Insee**, [Taux de chômage localisés](#), Chiffres-clés.
- **Insee**, [Chômage](#), Tableau de bord de l'économie française.
- **Dreets Bretagne**, [Le marché de l'emploi en Bretagne](#).

Démographie d'entreprises

- **Lejas J. (Insee)**, « [Les créations d'entreprises en 2024 - Rebond des créations d'entreprises](#) », Insee Première n° 2037, février 2025.
- **Insee**, [Démographie et créations des entreprises](#), Tableau de bord de l'économie française.
- **Banque de France**, « [Les défaillances d'entreprises - France - Décembre 2024](#) », Stat Info, janvier 2025.

Bilan annuel des entreprises

- **Banque de France**, « [Les entreprises en Bretagne : bilan 2024 et perspectives 2025](#) », Tendances régionales, Hors-série, février 2025.

Commerce extérieur

- **Direction générale des douanes et droits directs**, [Le chiffre du commerce extérieur - Bretagne](#).
- **Insee**, [Commerce extérieur](#), Tableau de bord de l'économie française.

Agriculture

- **Draaf Bretagne**, « [Bilan agricole 2024 - Les prix des produits agricoles et les coûts de production sont un peu moins élevés](#) », Agreste Conjoncture n° 6, juin 2025.
- **Draaf Bretagne**, [Conjoncture agricole](#).
- **Insee**, [Agriculture](#), Tableau de bord de l'économie française.

Construction

- **Dreal Bretagne**, [La construction neuve en Bretagne \(Sitadel\)](#).
- **Insee**, [Construction](#), Tableau de bord de l'économie française.

Tourisme

- **Gallic G., Mével A. (Insee)**, « [Saison touristique d'été en Bretagne : en 2024, la tendance à la hausse est stoppée par le repli de la clientèle résidant en France](#) », Insee Flash Bretagne n° 106, décembre 2024.
- **Valaison G. (Insee), De Albuquerque S. (Banque de France)**, « [Saison touristique d'été 2024 - La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme est en léger retrait](#) », Insee Focus n° 335, octobre 2024.
- **Insee**, « [L'essentiel sur... le tourisme](#) », Chiffres-clés.

Transports

- **Dreal Bretagne**, [Statistiques transports](#).
- [Observatoire régional des transports de Bretagne \(ORTB\)](#).
- **Union des aéroports français**, « [Résultats d'activité des aéroports français 2024](#) », mars 2025.
- **Insee**, [Transports](#), Tableau de bord de l'économie française.

Transition énergétique

- **Eguienta J., Wellenreiter S. (SDES)**, « [Chiffres clés des énergies renouvelables - Édition 2024](#) », Datalab, août 2024.
- **Dreal Bretagne**, [Focus sur l'éolien, le photovoltaïque et le biogaz en Bretagne](#).
- **Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB)**, [La consommation d'énergie en Bretagne](#), Tableau de bord.
- [Plateforme opendata réseaux énergies \(ODRÉ\)](#).

Bilan économique 2024

Insee Conjoncture Bretagne n° 54

Juin 2025

Dans un contexte économique et politique instable, l'économie bretonne connaît un nouveau ralentissement en 2024, après une année 2023 déjà marquée par un moindre dynamisme qu'en 2022. Le chiffre d'affaires augmente encore dans les services marchands, mais il se stabilise dans l'industrie et diminue légèrement dans la construction. L'activité mesurée par le nombre d'heures rémunérées progresse en 2024, mais moins qu'en 2023.

Malgré cette relative atonie, l'économie bretonne parvient à créer 4 200 emplois salariés en 2024, cette hausse de 0,3 % étant cependant bien en deçà de celle observée en 2023 (+1,3 %). Elle affiche également le plus faible taux de chômage des régions françaises, à égalité avec celui des Pays de la Loire, avec 5,9 % de la population active. Le solde commercial de la Bretagne avec l'étranger se redresse, malgré une contraction des échanges. Autre indicateur plutôt favorable : le nombre d'entreprises créées en Bretagne en 2024 est le plus élevé depuis le début du XXI^e siècle et cette augmentation concerne tous les types d'entreprises, tous les secteurs d'activité et s'observe dans les quatre départements de la région. De même, dans le prolongement des fortes hausses de prix en 2022 et 2023, les productions agricoles restent bien valorisées en 2024. Enfin, la Bretagne couvre près d'un tiers de sa consommation électrique et la production d'énergies renouvelables continue de progresser.

Toutefois, d'autres indicateurs économiques révèlent un manque de vigueur de l'économie régionale. En premier lieu, une hausse de 3,3 % du nombre de demandeurs d'emploi sans activité, du même ordre que celle observée au niveau national. Ensuite, une conjoncture encore dégradée dans la construction, même si les baisses de logements autorisés et mis en chantier sont de moindre ampleur qu'en 2023. S'y ajoute la poursuite de l'augmentation des défaillances d'entreprises, même si la hausse est moins prononcée que les deux années précédentes. Enfin, 2024 marque un repli de la fréquentation touristique après deux années records.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur

www.insee.fr

 @InseeBretagne



ISSN 2416-9110
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur

